L'ABEILLE.

BULLITT, MAGNE, & CO.
O. 91. RUE DE CHARTRES.

CONDITIONS DE L'ABEILLE.
ABONNEMENT :

Journal quotidien, une année d'avance $12
Journal de la campagne, trois fois par semaine, une année d'avance, 10

Le terme de l'abonnement est pour une année. Aucune souscription, soit au journal seulement, soit aux annonces, ne sera considérée comme discontinuée de la part de l'abonné, à moins qu'il n'en ait donné avis par écrit, une semaine avant l'expiration de l'année.

ANNONCES—Une piastre par carré de chaque langue, pour la première insertion, et cinquante cents pour chaque insertion subséquente. Tout changement considérable dans l'annonce originale, devra être payé comme une nouvelle annonce. Le carré est de DIX lignes ou moins.

ABONNEMENS pour l'année aux annonces—Les artisans et personnes tenant magasins de détail, $60; les Banques, Compagnies d'Assurances et autres institutions publiques, $80; les agens pour navires, batimens et bateaux à vapeur, et les maisons de commerce faisant la commission, $80. Ces abonnemens se paient à l'année et d'avance.

Le privilège des souscripteurs aux avis est limité à un carré chaque fois, et trois fois par semaine.

LES ANNONCES de mariages et de décès, les articles pour appeler l'attention du public à des ventes d'immeubles, [illegible] les articles signés par des passagers, les annonces de bénéfices &c. &c. devront payer au taux des annonces ordinaires.

LES ANNONCES qui ne doivent paraître que par intervalles paieront $1 par carré pour chaque insertion.

LES ANNONCES ou articles d'une nature personnelle, lorsqu'ils pourront être admis, paieront le double du prix des annonces ordinaires et d'avance.

LES ANNONCES qui sortiront de la ligne ordinaire des affaires d'un abonné à l'année, telles que ventes à l'encan par autorité de justice, ventes de plantations et habitations, maisons ou terrains à vendre, à louer ou à affermer, esclaves marrons, animaux épaves ou égarés &c., lui seront portés en compte séparément et aux prix ci-dessus énoncés.

LES ANNONCES qui ne porteront pas la durée de l'insertion seront publiées pendant un mois et devront être payées en conséquence de cette disposition.

AUCUNE ANNONCE de faillite ne sera publiée, à moins que le prix de l'insertion n'ait été payé d'avance, ou qu'il y ait un répondant.

LES THEATRES et autres endroits ouverts pour l'amusement du public, faisant insérer chaque jour de nouvelles annonces, pendant la saison des plaisirs paieront $100.

LES ANNONCES de candidature à des emplois publics et autres annonces d'une nature politique, paieront double du prix ordinaire.

CABOTAGE.

ARRANGEMENT D'ETE.

POUR BATON ROUGE, Port Hudson, Bayou Sarah et Tunica—Le steamboat BRILLANT, partira de la Nouvelle-Orléans tous les mercredis et vendredis à 10 heures du matin, à son retour il partira du Bayou Sarah tous les dimanches et vendredis à 10 heures du matin, et arrivera à la Nouvelle Orleans tous les lundis et vendredis. Pour fret ou passage s'adresser à bord au capitaine ou à STETSON & AVERY, ou à HAWTHORN & WOODS, rue Gravier. Les voyages des dimanches, le Brillant n'ira pas plus loin que le Bayou Sarah. 20 juin

AVIS.

Ligne de la malle des E. Unis entre la Nouvelle Orleans et Mobile.

Un bateau partira tous les jours pour Mobile après l'arrivée des chars de onze heures.

Pour fret ou passage, s'adresser à A. G. BLOO, 23 Camp, Bureau de la malle des Etats Unis. 26 sept

PAQUEBOT REGULIER—Pour la baie St. Louis, Passe Christiane, Mississippi City, Biloxi et Pascagoula.—Le bateau à vapeur SWAN, capitaine W. H. Limbert, partira tous les mardis et jeudis après l'arrivée des chars de onze heures du matin, et tous les samedis après l'arrivée des chars de 7 heures du soir. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à PRIESTLEY & BEIN, 19, Nile Levée.

POUR LA BALIZE, EMBOUCHURE DU MISSISSIPI, (Paroisse de Plaquemines.)

Le soussigné ayant pris charge et ayant substitué le steamboat bon marcheur TECHE à l'steamboat Ontario, informe respectueusement ses amis et le public et ses anciens habitants sur la côte et dans la ville, que ses voyages réguliers seront continués de l'extrémité de la rue Bienville, aussi près que possible, tous les samedis matin à [illegible] heures jusqu'à nouvel ordre. Il espère par ses soins et [illegible] qu'on voudra bien continuer à lui accorder le patronage qu'il a reçu jusqu'à présent. Pour fret ou passage, s'adresser à S. Locke & Co. Front Levee, entre les rues Douane et Bienville ou à bord à W. W. WIGGINS, capitaine

PAQUEBOTS REGULIERS ENTRE LA *NOUVELLE ORLEANS & BOSTON.*

LIGNE DE FAIRFIELD, LINCOLN & co.

Partant de la Nouvelle-Orléans tous les dix jours.

Navire Kentucky,	capitaine Rogers.
" Dina,	Freeman.
" Tennessee,	Wise.
Barque Bashaw,	Howes.
" Sultan,	Burwell.
" Natchez,	Lindsay.
" Southerner,	Hewlett.

Tous les navires ci-dessus sont de première classe et doublés en cuivre, ils ont été construits pour le commerce; ils tirent peu d'eau et ont de beaux aménagements pour passagers, leurs provisions sont excellentes. Les capitaines sont des hommes d'expérience, et sont très attentionnés pour les passagers. Les navires mantent et descendent toujours le fleuve à la remorque.

Les soussignés sollicitent respectueusement le patronage public.

Pour fret ou passage s'adresser à HARROD & DARLING, 17 nov rue de la Commune.

AGENT POUR LES PASSAGERS qui désirent faire les traversées régulières soit à la Chambre soit à l'entrepont pour tous les ports de la Grande Bretagne, l'Irlande, les Etats-Unis et le Texas. Le soussigné ayant pris les arrangements avec MM. Sherlock & Cie. de Liverpool, courtiers sous des rapports très favorables comme agents des émigrants, peut aujourd'hui fournir tous les passages lorsqu'elles auront besoin aux personnes qui désirent faire transporter leurs familles ou leurs amis de n'importe quel port du Nord ou du Texas sur des navires de première classe et bien commandés par des hommes habiles et expérimentés. Les prix des passages sont peu élevés. Le prix du transport par la vapeur [illegible] émigrants demandent dans l'intérieur sera fourni [illegible] pour le cas où l'on aurait été payé par l'émigrant [illegible] Les personnes qui désirent faire les retours à l'ursamis [illegible] trouveront les traites chez le soussigné à des prix raisonnables.

ALEXANDER GOW, Agence de l'émigration européenne, 29, Bienville. M. G. Sherlock est actuellement en ville, il sera heureux de fournir tous les renseignements qu'on lui demandera.

POUR NEW-YORK—Le navire ST. MARY, capitaine R. W. Foster, partira sous peu. Pour fret de 200 balles ou passage, s'adresser à bord vis à vis la presse à coton d'Orléans ou à J. W. STANTON & co. 29 nov Encoignure Magasins et Lafayette.

POUR NEW-YORK—Le navire paquebot JOHN MINTURN capitaine Stark, ayant la principale partie de son chargement allant à bord, partira sous peu. Pour le reste du fret ou passage, ayant de beaux aménagements, s'adresser à bord ou à J. W. STANTON & co. enc. Magasins et Lafayette.

POUR NEW-YORK—Le brick PLYMOUTH, capt. Thomas, partira sous peu. Pour passage seulement, s'adresser à J. H. ASHBRIDGE, 97 Camp

POUR NEW-YORK—Le navire SHAKSPEARE, capitaine Allen Miner, partira sous peu. Pour fret ou passage s'adresser à bord, vis-à-vis le Marché aux Legumes, ou à H. LIEN & WOODRUFF, 60, Camp

POUR NEW-YORK—Le navire paquebot EDWINA, capitaine West, partira sous peu. Pour un reste de fret ou passage, ayant de beaux aménagements, s'adresser à WIGGIN & DAVENPORT, 53, Magasins, ou à T. & S. T. TOBY & BOGERT, 70, Camp.

POUR NEW-YORK—Le brick ELIZA, capitaine Kinney, partira sous peu. Pour fret ou passage s'adresser à L. H. GALE.

POUR NEW-YORK—Le brick fin voilier OLIVE BRANCH, capitaine Watts, partira immédiatement. Pour fret ou passage, s'adresser à L. H. GALE, 93, Commune

POUR NEW YORK—Le navire de [illegible] classe RIALTO, capitaine Adams, avant une partie de son chargement engagée, partira sous peu. Pour passage, s'adresser à GEO. GREEN & BRO. 83, rue Gravier.

POUR BOSTON—La barque AMOS PATTEN, capitaine Thompson, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à WIGGIN & DAVENPORT, 23 nov 53, rue des Magasins.

POUR BOSTON. La barque, paquebot de première classe, NATCHEZ, capitaine Lead ley, partira après le Tennessee, sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à HARROD, DARLING & Co. 30 nov 47, Commune

POUR BOSTON—Le navire VIOLA, capt. Jameson, partira sous peu. Pour balance du fret ou passage s'adresser à bord vis à vis la presse d'Orleans ou à JOHN A. MERRITT & Co. 53, Camp

POUR BOSTON—Le navire TENNESSEE, capitaine Geo. D. Wine, partira sous peu. Pour fret [illegible] coton ou passage, s'adresser à bord ou à HARROD & DARLING, 49, Commune

POUR BOSTON—Le navire TIGER, capt. Lowell, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à J. & S. TOBY & BOGERT, 15 nov 70 Camp

POUR BOSTON (première occasion)—Le navire de première classe PALMYRA, cap Sampson, ayant les trois quarts de son chargement engagé, partira sous peu. Pour le reste du fret ou passage, s'adresser à WIGGIN & DAVENPORT, ou à NORCROSS & FOSDICK.

POUR BOSTON—Le navire supérieur DUMBARTON, capitaine Pendleton, partira sous peu. Pour passage s'adresser à S. & J. P. WHITNEY.

POUR PHILADELPHIE—Le navire CLINTON, capitaine Vandyke, partira sous peu. Pour fret de [illegible] balles ou passage, s'adresser à bord vis à vis le marché aux légumes ou à JAMES D. DENFORE, 14 nov 31 Douane

POUR PHILADELPHIE—Le brick CLARISSA, capitaine Watts, partira sous peu. Pour passage seulement, s'adresser à J. H. ASHBRIDGE, 97, Camp

POUR PHILADELPHIE—Le navire paquebot régulier OHIO reçoit du fret actuellement. Pour le reste ou passage, s'adresser à bord en face du marché aux légumes, ou à S. & J. P. WHITNEY, 73 Camp.

POUR BALTIMORE—Le navire TIPPECANOE, capitaine Adams Gray, partira sous peu. Pour fret de 300 à 400 boucauts de sucre à prendre à la côte ou de la ville, s'adresser à bord, ou à G. BEDFORD, 47, Commune.

POUR SAVANNAH—La goëlette HENRY JENKINS capitaine Jenkins, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à J. H. ASHBRIDGE, 97 Camp.

A FRETER—Deux bricks de première classe prendront du fret à la côte, s'adresser à 26 nov J. H. ASHBRIDGE, 97, Camp

On a besoin d'un navire pour prendre un chargement pour New-York. S'adresser à 30 nov FOSDICK & BRO. 66, Camp

On a besoin d'une goëlette pour prendre un chargement pour New York. S'adresser à 30 nov FOSDICK & BRO., 66, Camp

ON a besoin d'un navire pour prendre du fret pour New York. S'adresser à HULLIN & WOODRUFF, 28 nov 60, rue du Camp

ON a besoin d'un navire pour prendre un chargement pour New York. S'adresser à FOSDICK & BROTH., 2 nov 66 Camp.

ON a besoin d'une goëlette pour être expédiée immédiatement à Mobile, s'adresser à FOSDICK & BROTHER 66 Camp

POUR FRET OU CHARTRE—Une barque de la capacité de 800 balles de coton; un fret pour Marseille sera préféré, s'adresser à FOSDICK & BROTHER, 66 Camp

POUR FRET OU CHARTE—3 bricks de première classe prendront du fret de la côte, s'adresser à FOSDICK & BROTHER, 66 Camp

A FRETER—La barque PONCE, capt. Graham, s'adresser au capitaine à bord 10 nov

---

[illegible] A. 1. fin voilier [illegible]

POUR LE HAVRE—Le navire A. 1. fin voilier DIADEM, [illegible] partira sous peu. Pour fret de 300 balles ou passage [illegible] s'adresser à LEVI H GALE, 1 nov 93 Commune

POUR LE HAVRE—[illegible] paquebot de première classe [illegible] lequel ou pour passage, s'adresser [illegible] en face de l'Hotel de la Monnaie, ou à S & J P WHITNEY, 1 nov 73, Camp

POUR GLASGOW.—Le navire CALEDONIA, capt. Mascicot, partira sous peu. Pour passage, s'adresser à LEVI H. GALE, 93 Commune. 28 nov

POUR LIVERPOOL—Le navire A. 1. fin voilier ST. PETERSBURG, capitaine [illegible] ayant les trois quarts de son chargement [illegible] partira sous peu. Pour fret de 200 balles de coton ou passage, ayant de beaux aménagements, s'adresser à L. H GALE, 93 Commune. 26 nov

POUR LIVERPOOL.—Le navire NAPOLEON, partira sous peu. Pour passage, s'adresser à LEVI H. GALE, 93, Commune. 29 nov

POUR LIVERPOOL.—Le [illegible] navire BORNHOLM, capt. Nacoll, partira [illegible] et est dit ci-dessus. Pour fret de 300 balles ou passage, s'adresser à LEVI H. GALE, 93, Commune. 26 nov

POUR LIVERPOOL—Passage seulement—Le navire POTOMAC, capt. Berry, partira sous peu. Pour passage seulement, s'adresser à bord ou à J. H. ASHBRIDGE, 26 nov 97, Camp

POUR LIVERPOOL—Le navire du [illegible] MEDFORD, capitaine Wilbur, partira [illegible] Pour fret de 300 balles de coton, ou passage, s'adresser à bord ou à S. & J. P. WHITNEY, 73, Camp 21 nov

POUR LIVERPOOL.—Le navire fin voilier WINDSOR CASTLE, capitaine Glover, partira incessamment. Pour passage seulement, s'adresser à L. H. GALE, 93, Commune. 24 nov

POUR LIVERPOOL—Le navire fin voilier AMAZON, capitaine Batchelder, ayant presque tout son fret engagé, partira sous peu. Pour le reste, ou passage, s'adresser à bord, en face de la Presse d'Orléans, ou à S. & J. P. WHITNEY, 22 nov 73, Camp.

POUR LIVERPOOL—Le navire OSCEOLA, capitaine Childs, a besoin de 250 balles de coton pour compléter son chargement. Pour fret ou passage s'adresser à J H ASHBRIDGE, 22 nov 97, Camp

POUR LIVERPOOL—Le navire neuf et de première classe, METOKA, capt. Larren, partira sous peu. Pour fret de 600 balles coton ou passage, s'adresser au capt. à bord ou à T & S TOBY & BOGERT, 21 nov 70, Camp

POUR LIVERPOOL—Le navire NONANTUM, capt. King, partira sous peu. Pour fret de 300 balles de coton ou passage, s'adresser au capt. à bord, en face de la presse d'Orléans, ou à S. & J. P. WHITNEY, 73, Camp. 17 nov

POUR LIVERPOOL—Le navire WALTER, capitaine Boyd, a besoin de 40 ou 50 balles pour compléter son chargement. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à J. H. ASHBRIDGE, 14 nov 97 Camp

POUR LIVERPOOL.—Le navire RUSSELL GLOVER, capt. J. Howes, partira sous peu. Pour fret de 300 balles coton ou passage, s'adresser à bord ou à S. & J. P. WHITNEY, 73, Camp. 11 nov

POUR LIVERPOOL.—Le navire SHARON, capitaine Purington, partira sous peu. Pour fret de 300 balles de coton ou passage, s'adresser au capitaine à bord ou à S. & J. P. WHITNEY, 7 nov 73, Camp.

POUR HULL—Le navire fin voilier NASHVILLE, capitaine Wood, partira immédiatement. Pour passage, s'adresser à L. H. GALE, 93, Commune. 11 nov.

POUR LIVERPOOL—Le navire TAMENEND, capitaine Lovett, partira sous peu. Pour fret de 300 balles de coton ou passage, s'adresser à L. H. GALE, 93, Commune. 4 nov.

POUR LIVERPOOL—Le navire NIAGARA, capitaine J. K. Cole, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à S & J P WHITNEY, 73, Camp. 8 nov

POUR LIVERPOOL—Le navire BENGAL, capitaine Gorham, partira sous peu. Pour fret de 300 balles coton ou passage, s'adresser à bord, ou à S. & J. P. WHITNEY, 73, Camp. 3 nov

POUR COWES—Le navire A. 1. et fin voilier GIRARD, capitaine Bairden, ayant sa cargaison engagée, partira sous peu. Pour passage seulement s'adresser à L. H. GALE, 4 nov 93, Commune.

A FRETER—Deux bricks pouvant porter de 250 à 300 boucauts de sucre. Pour les conditions, s'adresser à J. H. ASHBRIDGE, 10 nov 97, rue du Camp.

POUR FRET OU CHARTRE—Trois bricks de première classe, de la capacité de 250, 300 et 350 tonneaux, seront affrétés pour la côte, s'adresser à FOSDICK & BROTH. 12 nov 66 Camp

BUREAU DE LA PRESSE D'EN BAS. Nouvelle Orléans, 17 octobre 1842.

A UNE assemblée de la direction, tenue ce jour, il a été résolu que tout coton débarqué dans les 1ère. et 2ème Municipalités, qui sera reçu et represse dans cette presse, les droits de quayage à l'entrée en seront payés par l'établissement.

Par ordre de la direction. D. F. GUEX, Secrétaire. 18 oct

CAFE de Rio—160 sacs supérieur en débarquement du navire Auburn, à vendre par CHAS. DOANE & co, 69 Poydras

LARD—25 barriques petits cotes de Cincinnati, à vendre par CHAS. DOANE & co. 22 nov 69 Poydras

BEURRE de l'Ouest—30 boucauts en débarquement, à vendre par CHAS. DOANE & co. 22 nov 69 Poydras

HUILE de Palmachristy—38 barils en débarquement, à vendre par CHAS. DOANE & co. 22 nov 69 Poydras

FARINE—114 caisses farine, en débarquement du Galnare, à vendre par C. DOANE & Co. 19 nov

GRAISSE—25 barils graisse en feuilles, en débarquement et à vendre par C. DOANE & Co. 19 nov

HUILE de Palmachristi—25 barils No. 1, à vendre par C. DOANE & Co. 19 nov

TOILE et Cordes d'Emballage—158 rouleaux et pièces à vendre par C. DOANE & Co. 19 nov

TOILE des Indes—100 balles toile forte, à vendre par C. DOANE & Co. 10 nov

PLOMB—200 saumons à vendre par C. DOANE & Co 10 nov 69, Poydras

MAIS—700 sacs actuellement en débarquement, à vendre par CH. DOANE & co. 23 nov 69 Poydras

BARILS à Melasse—220 barils en magasin, à vendre par HARROD, DARLING & co, 23 nov 49 Commune

CRANBERRIE—30 demi barils dernièrement débarqués, à vendre par HARROD, DARLING & co. 23 nov 49 Commune

BARILS VIDES—100 jeux, secs, à vendre par HARROD, DARLING & co. 23 nov 49 Commune

NATTES de Canton, nouveaux dessins, à vendre par HARROD, DARLING & co. 17 nov 49 Commune.

HUILE blanchie de Baleine—30 barils actuellement en débarquement de la barque Natchez, à vendre par HARROD, DARLING & Co. 17 nov 49, Commune.

MAQUEREAUX—Nos. 1, 2 et 3, qualités assorties, à vendre par HARROD, DARLING & co. 17 nov 49, Commune

COFFRES-FORTS SALAMANDRE,
DE RICH, A L'EPREUVE DU FEU.

La supériorité bien reconnue de ces coffres-forts sur tous ceux actuellement en usage, ne consiste pas seulement en ce qu'ils sont à l'épreuve du feu, mais aussi en ce qu'ils parent à toutes les objections qui ont été faites relativement aux coffres-forts Salamandre. Les papiers, livres &c. qui dans ceux-ci sont toujours empreints d'humidité se conservent parfaitement secs dans ceux que nous annonçons.

Les personnes dont les noms suivent ont fait partie du comité d'essai qui a eu lieu rue Wall à New York : elles ont donné sur ces coffres forts l'opinion suivante :

"Jugeant d'après les résultats obtenus par cette expérience, nous pensons que les coffres forts de Robertson et Rich surpassent ceux inventés jusqu'à présent pour la conservation des papiers et des livres dans un incendie, et méritent la confiance de la Communauté.

John W. Leavitt,
E. D. Hurlbut,
J. B. Barnum,
John G. Winter.

Les coffres forts ci-dessus sont d'un fini parfait, ils peuvent être confectionnés sur commande, de la forme et de la dimension demandées.

A. S. MARVIN, Agent de la manufacture 138 1/2 Water Street New-York.

Le soussigné agent pour la vente en ville des coffres-forts ci-dessus, est préparé à donner la preuve la plus évidente de leur supériorité. ISAAC BRIDGE, 10 nov—60 70, Magasins

AVIS AUX HABITANTS, FERMIERS &c.

MOULIN portatif, patenté, par le moyen duquel un homme peut moudre et cribler un boisseau de blé par heure, par une seule opération.

Les moulins ci-dessus sont faits pour moudre le blé, le maïs, le café, la riz et presque toutes les substances sèches. On peut faire plus d'ouvrage avec moins de peine en employant ce moulin qu'avec tout autre mis en usage en ce pays ou en Europe.

Les noix du moulin sont faites soit en métal soit en pierres et sont de forces différentes. On peut les adapter à des machines de la moindre force, à la vapeur ou autre, à des moulins à eau, ou à des mouvements produits par des chevaux ou boeufs, et conséquemment ils conviennent aux habitants pères de familles, maisons publiques, émigrants &c.

Les planteurs, fermiers et autres, peuvent se procurer des moulins pour nettoyer trois boisseaux de pois, moudre trois boisseaux d'orge, écraser un boisseau d'avoine par heure. Aussi: des moulins de la force d'un cheval, capable de tamisser 12 à 15 boisseaux de pois, moudre trois boisseaux d'orge ou quatre boisseaux d'avoine par heure. On peut adapter ces moulins à toute espèce de machine, et par leur simplicité on ne peut craindre qu'ils se dérangent.

ALEX. GOW, 29 Bienville.

On peut voir ces moulins à l'entrée de Bank. 27 3

HUILE d'Olives—300 paniers huile d'olives, de la marque Piagnol, en bouteilles et 1/2 bouteilles, qualité supérieure, en magasin et à vendre par le soussigné. 12 nov AUGTE. MOLIER, 90, rue St. Louis.

SALAISONS assorties, amandes, saucissons, &c. &c.

125 caisses salaisons assorties,
50 do curaçao,
50 do maraschino,
50 do savon,
7 balles amandes à la Dame,
9 jarres saucissons frais,
6 do fruits cristallisés,
40 paniers bouteilles vides,
66 tierçons vinaigre,
66 caisses eau de fleurs d'orangers,
75 paniers vin de Campagne,
150 caisses liqueurs assorties,
200 paniers anisette, à vendre par
12 nov AUGTE. MOLIER, 90, rue St. Louis.

AVIS AUX FAMILLES ET A CEUX QUI TIENNENT PENSION.

LES soussignés ont dernièrement reçu et offrent des marchandises nouvelles pour l'usage des familles, telles que lampes astrales pour table et pour ornement de cheminée, verres taillés, [illegible] en argent, bronzés et dorés avec verres taillés, [illegible] plateaux, corbeilles à pain et à gâteau, beaux couverts et couteaux de table et à dessert, pendules et ornements de cheminée d'un nouveau dessin, couverts d'argent, cafetières et théières de [illegible] argenterie et plaqué de toutes descriptions, à vendre à des prix convenables à cette époque, par HYDE & GODRICH, 15, Chartres

MARCHANDISES pour le marché mexicain:
Indiennes de fantaisie, challis noirs,
Indiennes bleues, Madapolams,
Mouchoirs jaconnats,
Mousseline fine (organdie,)
Coutil à la mode,
Draps, Lastings,
Velours, Moleskins,
Papier mode floretté, &c. &c. &c.
A vendre par R. D. BLOSSMAN,
14 sept 66, Bienville

LE soussigné a continuellement en mains, et a à vendre en lots à la convenance des acheteurs,
Chaux de pierres, de Thomaston,
Ciment hydraulique romain,
Plâtre de Paris,
Crins à plâtrer en barriques [illegible]
Briques à feu anglaises [illegible]
11 nov GEORGE BEDFORD, 47, Commune

CHANDELLES de blanc de baleine—100 caisses de New-Bedford et Nantucket, en débarquement du Sultana, en magasin et à vendre par WIGGIN & DAVENPORT, 53, Magasins.

CAFE de Rio—[illegible] en débarquement du Splinn, en magasin et à vendre par WIGGIN & DAVENPORT, 53, Magasins. 10 nov

CLOUX—100 barils [illegible] de Suède, en magasin et à vendre par WIGGIN & DAVENPORT, 53, Magasins. 10 nov

THE—200 boites thé [illegible] Young Hyson, de 13 [illegible] Poncheng, en débarquement [illegible] à vendre par WIGGIN & DAVENPORT, 53, Magasins. 10 nov

PAPIER à enveloppe—[illegible] papier, 300 rames cap, 50 rames [illegible] à vendre par WIGGIN & DAVENPORT, 53, Magasins. 10 nov

SAVON—300 caisses savon de [illegible], 500 do. Gould Extra, 500 caisses [illegible] en magasin et à vendre par WIGGIN & DAVENPORT, 53, Magasins. 10 nov

TOILE et corde d'emballage—[illegible] pièces et rouleaux à vendre par WIGGIN & DAVENPORT, 53, Magasins. 4 nov

MARCHANDISES SECHES de [illegible]—à vendre par WIGGIN & DAVENPORT, 53, Magasins. 10 nov

BRIQUES—4,000 Briques de New York, à vendre par WIGGIN & DAVENPORT, 53, Magasins. 10 nov

FOURNITURES pour steamboats—Un assortiment complet à vendre par HAWTHORN & WOODS, 19 nov 65, Gravier

CAFE—300 sacs prime vert de Rio en débarquement à vendre par HAWTHORN & WOODS, 19 nov 65, Gravier

POIVRE—200 sacs de Sumatra à vendre en magasin par HAWTHORN & WOODS, 16 nov 65, Gravier

FICELLE d'emballage—100 paquets, à vendre en magasin par HAWTHORN & WOODS, 65, Gravier

VIN de Bordeaux en barriques, à vendre par A. DURAND, 74, Vieille Levée. 23 nov

VIN blanc en baril, à vendre par A. DURAND, 74, Vieille Levée. 23 nov

COGNAC en barriques, à vendre par A. DURAND, 74, Vieille Levée. 23 nov

2500 Damejeannes de 5 gallons, à vendre par A. DURAND, 74, Vieille Levée. 23 nov

AMANDES douces en baril, à vendre par A. DURAND, 74, Vieille Levée. 23 nov

ANISETTE superfine de Bordeaux, à vendre par A. DURAND, 74, Vieille Levée. 23 nov

MAQUEREAUX Nos. 1, 2 et 3, à vendre par NORCROSS & FOSDICK, 40 Gravier 14 nov

EAU DE VIE et Genièvre—30 demi pipes, à vendre par NORCROSS & FOSDICK, 40 Gravier 15 nov

FOURNITURES de navires, telles que Goudron, résine, brai etc., à vendre par NORCROSS & FOSDICK, 40 Gravier 14 nov

CORDAGE de Manille—461 rouleaux dimensions assorties, à vendre par NORCROSS & FOSDICK, 40 Gravier 15 nov

BEURRE de Goshen—50 barriques qualité supérieure, à vendre par NORCROSS & FOSDICK, 40 Gravier 14 nov

SAUMONS et Morue fraiche—Récemment reçus et à vendre par NORCROSS, FOSDICK & Co. 24 oct 40, Gravier.

SUCRE raffiné de Boston—En gros et petits pains, écrasé et en poudre, en caisses de différentes dimensions, constamment en mains et à vendre par NORCROSS & FOSDICK, 40 Gravier, Agents de la Raffinerie 22 oct

BOUTEILLES—Un lot de bouteilles à Madère, à vendre par B. & A. BOULIE, 17 oct 28, rue Bienville, au 1er.

TOILE, corde et ficelle d'emballage—1000 pièces toile forte de 45 pouces, du Kentucky, excellente marque; 600 rouleaux cordes du Kentucky, 300 do du Missouri, 50 caisses et ballots ficelle, à vendre par HEWITT, HERAN & Co., 65, Camp 24 oct

PORC PRIME—400 barils à l'inspection, à vendre par HEWITT, HERAN & co, 4 nov 65 Camp

TOILE et Cordes d'emballage—800 pièces et 800 rouleaux du Kentucky, à vendre par HEWITT, HERAN & co, 65 Camp 4 nov

JEANS et Linseys—30 balles très forts, pour nègres, à vendre par HEWITT, HERAN & co, 65 Camp 4 nov

CAFE DE RIO—1,400 sacs en magasins et à vendre par HEWITT, HERAN & co, 4 nov 65 Camp

CHANGEMENT DE DOMICILE—Geo. E. Clifford a transporté son comptoir, au No. 47, rue Poydras, encoignure Magasins. 16 nov

GEORGE E. CLIFFORD, 47 rue Poydras, offre à vendre en débarquement et en magasin,
400 sacs café de Rio, 300 do de la Havane,
500 caisses blanc de baleine New Bedford,
1000 barillets cloux assortis, 150 barriques huile de baleine. 15 nov

PLOMB de chasse et en barres—Un assortiment complet à vendre à des prix réduits, par WALTON & COCKAYNE, 26 et 29, Nouvelle Levée 3 nov

BILLETS de la Banque de Cité $2600, à vendre par WALTON & COCKAYNE, 28 et 29, Nouvelle Levée 3 nov

FARINE—50 barils en débarquement du steam boat Mohican, à vendre par HULLIN & WOODRUFF, 60, Camp. 3 nov

CAFE de Rio—1300 sacs café de Rio, de la nouvelle récolte, et de qualité supérieure, actuellement en débarquement du brick J. W. Huntington, à vendre par WILLIAM FREHN, 16 nov 56, rue de la Douane.

WHISKEY Irlandais—Quelques paniers et damejeannes de qualité supérieure, à vendre par WM. FREHN, 56 Douane

VIN de bucellas, à vendre en magasin par WILLIAM FREHN, 56, Douane

BLANC de plomb—200 barillets de New York et Sangerties, à vendre par WM. FREHN, 56, Douane

CHAMPAGNE—De qualité supérieure, à vendre en magasin par WM. FREHN, 56 Douane

MARCHANDISES pour le marché mexicain—Platilles, bretagne, coutil, fil de Spool, &c. en magasin et à vendre par WM. FREHN, 56, Douane.

FLANNELLE—Blanche et écarlate, en magasin et à vendre par WM. FREHN, 56, Douane.

EAU de vie 4e. preuve, de qualité supérieure en demi pipes, à vendre par WM. FREHN, 56 Douane

HARENGS, morue et maquereaux—75 caisses harengs, 200 de morue, 50 barils maquereaux No. 3, grande dimension en débarquement, à vendre par CANTIN, DARAN & Co. 11 et 15, St. Louis. 2 oct

HUILE de baleine épurée, en débarquement, à vendre par CANTIN, DARAN & Co. 15 sept 15, rue St. Louis

GRAISSE—170 barillets graisse en feuilles, en consignation, à vendre par CANTIN, DARAN & Co. 15 sept 15, rue St. Louis

CARTES du Golfe du Mexique et de la côte de la Floride occidentale et de la Louisiane, à vendre par ALEX. GOW, 29, Bienville 15 sept

DAMEJEANNES de cinq gallons, à vendre par ALEX. GOW, 29, Bienville

LES soussignés ont à vendre au no. 164 rue du Camp, les articles suivants d'excellente qualité, tels que: Ardoises Welch de Bangor de toutes les dimensions, faîtières et bordures; briques à feu anglaises, tuiles, ciment anglais et américain pour chaudronniers, plomb et fer blanc, clous à latter, blanc de plomb, &c. &c. A vendre à bas prix pour du comptant en lots au gré des acheteurs par LYALL & DAVIDSON, 164, rue du Camp.

ARDOISES de Welch—150 tonneaux, 1re. qualité, dernièrement débarqué du navire Tamerand, à vendre en lots au gré des acheteurs, par LYALL & DAVIDSON, 3 nov 164, rue du Camp.

ARDOISES—33,360 en débarquement du navire Shepard, à vendre par LYALL & DAVIDSON, 8 oct 164 Camp

CUIVRE pour doublage—30 caisses cuivre de chaudron nier, de divers poids et dimensions, en magasin et à vendre par LYALL & DAVIDSON, 8 oct 164 Camp

PORC—800 barils M. O. mess mou, prime et prime-mou et porc pour habitation, à l'inspection et à vendre par JOHN R SHAW & co, 21 nov 24 Poydras

CIGARES Mêlés—56 milliers en magasin et à vendre par JOHN R. SHAW & Co, 21 nov 24 Poydras

CORDES d'Emballage, toile et ficelle—Constamment en mains et à vendre par JOHN R SHAW & co, 24 Poydras 21 nov

TABAC à chiquer—100 caisses excellent tabac de James River, honey dew, 300 do du Missouri et du Kentucky en magasin et à vendre par JOHN R SHAW & co, 24 Poydras 21 nov

FARINE—300 barils pour famille, à vendre par JOHN R SHAW & Co. 21 nov 24, Pydras

CAFE—2,000 sacs Rio, 2,000 sacs Java, en débarquement et en magasin, à vendre par GEO. GREEN & BROTHER, 83, Gravier 15 nov

SALPETRE—472 sacs en débarquement du navire Hamilton de Calcutta, à vendre par GEO GREEN & BROTHER, 83, Gravier 15 nov

SACS de Pître—En débarquement du navire Hamilton de Calcutta, à vendre par GEO. GREEN & BROTHER, 83, Gravier 15 nov

TOILE d'emballage de l'Inde, très épaisse et très large, en débarquement du navire Hamilton de Calcutta, à vendre par GEO. GREEN & BROTHER, 15 nov 83, Gravier

PIMENT—En débarquement du navire Orleans, à vendre par ROBERTS & HALL, 12 nov 75 Magasins

POIVRE de Sumatra—En débarquement du navire Orleans, à vendre par ROBERTS & HALL, 75 Magasins 12 nov

CAFE de Rio—En débarquement du navire Orléans, à vendre par ROBERTS & HALL, 75 Magasins 12 nov

BLANC de Baleine—En débarquement, à vendre par ROBERTS & HALL, 12 nov 75 Magasins

EAU DE VIE du Pays—En 1/4 de barriques en débarquement du Mejaka, à vendre par ROBERTS & HALL, 75 Magasins 12 nov

THE—200 ballots de différentes descriptions en débarquement du navire Fairfield, à vendre par ROBERTS & HALL, 75, Magasins 10 nov

MUSCADES—Quelques petits barillets en débarquement du navire Fairfield, à vendre par ROBERTS & HALL, 75, Magasins 10 nov

VERRES à vitres—125 caisses 8 X 10 et 10 X 12, et peinture, en débarquement du navire Fairfield, à vendre par ROBERTS & HALL, 10 nov 75, Magasins

DES avances comptant, des trois quarts de la valeur sur place, seront faites sur les articles suivants, envoyés à la consignation de nos correspondants de New York, savoir: Coton, tabac en feuilles, maïs, melasse, plomb, graisse, maïs, froment, et graines de lin. ROBERT & HALL, 75, Magasins. 7 nov

ALLUMETTES Lucifer—40 caisses de 100 grosses, manufacture de W. A. Clark, à vendre en débarquement par ROBERTS & HALL, 29 oct 75 Magasins

INDIGO et Garance—8 surons indigo de Caraque et 8 caisses et tierçons garance allemand, à vendre par ROBERTS & HALL, 75 Magasins 29 oct

EN débarquement des navires Tippecanoe et Talma, venant de Bordeaux, et à vendre par le soussigné,
1200 caisses vin rouge, St. Julien Médoc,
20 barriques do. Médoc et Haut Brion,
10 tierçons vin blanc.
12 nov AUGTE. MOLIER, 90, rue St. Louis.

AVIS.

A LOUER pour tenir une Maison d'Education, les établissements où se tenait le Collége Poydras, consistant en une grande maison en briques à deux étages, cuisine, magasins, [illegible] &c. [illegible] [illegible]

Les personnes qui voudront louer lesdits établissements devront avant le 1er. Décembre prochain, envoyer leurs soumissions [illegible] [illegible] Les [illegible]

[illegible]
Pointe Coupée, 6 Octobre 1842.
8 oct—3 à 5m

DES fruits [illegible] de Philadelphie et [illegible] à vendre par J. D. DENFORE, 31, Douane. 29 oct

---

BAZAR PARISIEN, *Encoignure Royale et Dumaine.*

M. NORMANDIN a l'honneur de prevenir qu'il vient d'arriver de France, et qu'il a apporté un assortiment des objets ci-après désignés, choisis dans les premières maisons de Paris; il se flatte que la [illegible] et les prix modérés de ces marchandises, justifieront la confiance que le public a constamment accordé à sa maison.

Nomenclature des Marchandises qui seront mises en vente le 25 courant, à prix fixe et au comptant.

OBJETS DE DAMES :

Bonnets de tulle, do. mousseline, do. gaze, do. en laine, do. en chenille; fichus en soie, do. en fil, do. en tulle, do. brodés; collerettes, pèlerines, cols brodés, manchettes, cardelières, gants soie et chevreau, ferme-[illegible], porte-bouquets, tours de gorge, tabliers [illegible] de sebastopol, [illegible] de boutons brodés et unis, [illegible], chemisettes, bas de soie, do. fil d'Ecosse, boutons de soie et de coulour, do. en peau de chevreau, pantoufles, [illegible] chapeaux et coiffures, écrans de poche, perles, do. en jais, perles, bracelets, épingles, bagues, broches, St. Esprit, éventails, ombrelles, et tout ce qui concerne la toilette.

OBJETS POUR HOMMES :

Chapeaux de Panama, soie et castor poil ras, bonnets grecs en velours et en tapisserie, bracelets à gants, bas de soie, do. fil d'Ecosse, foulards, casquettes d'enfans, cravattes en soie, unies et brodées dans les derniers genres, do. [illegible] cachemire, cols militaires unis et brodés, [illegible] d'invitation, un très grand assortiment de chemises de toile blanche, do. de couleur, bretelles, élastiques, ganses, gants en soie, do. en chevreau, do. castor, manchettes, cordons et bijoux mécaniques, souliers de bal, cordons de montres, cannes, fouets, rasoirs, poignards, plombés et autres, parapluies, cravaches, [illegible] de cabriolet, do. &c. &c.

OBJETS DIVERS

Bourse d'amis, do. à piel, do. [illegible] formant cosmoramas, corbeilles en laques, [illegible] de tables et toilettes, do nécessaires, boîtes à ouvrage, do. à gants, do. à mouchoirs, [illegible] de poche, carnets et souvenirs aux vases de Paris, cigarières, porte-feuilles en peau, do. en velours, objets de [illegible] lorgnettes, lorgnons, tabatières, bourses, ciseaux, [illegible] éponges, jouets d'enfans, [illegible] pour ouvrage, [illegible] à cheveux, do. à peau, do. à [illegible] do. à dents, do. à ongles, peignes en écaille, ivoire, [illegible] bijouterie en or et en [illegible]

Toute espèce de curiosités et d'objets de goût, en ivoire, en nacre et en albâtre doré.

Toute espèce de parfumerie pour vendre en gros et en détail, odeurs [illegible], savons et crêmes.

Parfumeurs français, fausses queues, [illegible], bandeaux, [illegible] et fournitures pour les coiffeurs.

Le salon [illegible] et le propreté sont toujours maintenus dans les salons de barbe et de coiffure, et ne laissent rien à désirer.

Les soins de coiffure tous les jours. 21 nov—15

BOEUF—54 barils prime, à l'inspection, à vendre par JOSEPH LANDIS, 16 nov 14, rue Poydras.

GRAISSE—20 barillets [illegible] reçus par le steamer Manhattan, à vendre par SCHMIDT & Co, 66, Bienville 16 nov

CAFE de Rio—[illegible] sacs de la nouvelle récolte, en débarquement et à vendre par SCHMIDT & Co. 26 oct

SUCRE brun de la Havane, à vendre en magasin par SCHMIDT & Co., 66, Bienville. 16 sept

CORDES d'Emballage, en magasin et à vendre par SCHMIDT & Co., 66, Bienville. 8 nov

TOILE d'Emballage du Kentucky et d'Allemagne, en magasin et à vendre par SCHMIDT & Co. 8 nov 66, Bienville.

COUVERTES françaises, pour nègres—En magasin et à vendre par SCHMIDT & Co, 8 nov 66, Bienville.

CAFE de Rio—En magasin et à vendre par SCHMIDT & Co, 66, Bienville. 8 nov

CAFE—1600 sacs Rio, la Havane et Java, en magasin et à vendre par WOOD & SIMMONS, 24 nov 60, Magasins.

RIZ—80 tierçons actuellement en débarquement du brick Julia & Hellen, à vendre par WOOD & SIMMONS, 80, Magasins. 24 nov

MIEL—7 barils, en débarquement du steamboat Président, à vendre par WOOD & SIMMONS, 24 nov 80, Magasins.

EAU-DE-VIE & Genièvre—30 barils eau-de-vie américaine et 30 barils genièvre impérial, brun, actuellement en débarquement du navire Liverpool, à vendre par WOOD & SIMMONS, 80, Magasins 11 nov.

SAVON et Blanc de baleine de différentes descriptions, en débarquement du navire Wakona et barque Gange, à vendre par TUFTS & HOBART, 20, Douane. 15 nov

BEURRE, Fromage et Farine de Saratm, en débarquement des navires Auburn et Orleans, à vendre par TUFTS & HOBARD, 20, Douane. 15 nov

THE noir—36 chests en débarquement du navire Espindola, à vendre par TUFTS & HOBART, 20 Douane. 14 nov

MAQUEREAUX—140 barils 1/2 et 1/4, do. Nos. 1 et 3, en débarquement du navire Constantine, à vendre par TUFTS & HOBART, 20, Douane. 15 nov

CLOUS—100 barillets à vendre par TUFTS & HOBART, 20, Douane. 14 nov

NANTAS—40 balles Lowrences [illegible], et toile écrue à draps convenables pour le marché mexicain à vendre par TUFTS & HOBARD, 20, Douane. 14 nov

BOTTES, Souliers et Brodequins—[illegible] caisses actuellement en débarquement des navires Bengal et Hampden, se composant d'un grand assortiment convenable pour la ville et la campagne, à vendre à bas prix par A. F. DUNBAR & Co. 21 oct 16, rue de la Douane

BRODEQUINS pour nègres—10,000 paires de différentes grandeurs et qualités, actuellement en débarquement à vendre par A. F. DUNBAR & Co. 21 oct 16, rue de la Douane

BOTTES, Souliers et Brodequins—150 caisses en débarquement du navire Hampden, à vendre à bas prix par A F DUNBAR & co. 19 oct

BOTTES, Souliers et Brodequins—300 caisses actuellement en débarquement du Bolden et de St. Petersburg, de Boston, comprenant un assortiment complet, convenables au débit de la ville et de la campagne, à vendre à bas prix, par A. F. DUNBAR & Co. 16, Douane.

BRODEQUINS de Russett—10 milliers de paires brodequins de Russett, grandeurs et qualités assorties, en magasin et à vendre par A. F. DUNBAR & Co 6 oct 16, rue de la Douane

CHAPEAUX—Un assortiment général de chapeaux de Russie, soie et en laine, chapeaux de palmier; aussi en laine, constamment en magasin et à vendre par A. F. DUNBAR & co. 15 sept 16 Douane

TOILE d'emballage d'Allemagne—en magasin et à vendre par HAGEDORN & CRAMER, 29 Royale. 15 sept

DAMEJEANNES—en magasin et à vendre par HAGEDORN & CRAMER, 15 sept 29 Royale

JAMBONS de Westphalie en magasin et à vendre par HAGEDORN & CRAMER, 15 sept 29 Royale

2,500 Aunes Cotonnade (Attakapas) pour habillements de nègres, à vendre par CASTAING & LOMBARD, 4 août 65 Conti

VIN de Madère—Quelques damejeannes de qualité supérieure, en magasin, ayant plus de sept ans, à vendre par STETSON & AVERY. 5 nov

COTON de Lowell—7/8 et 4/4, à vendre par STETSON & AVERY. 5 nov

COTONNADE de mode, à vendre par STETSON & AVERY. 5 nov

FARINE—600 barils en bon ordre d'expédition, à vendre par STETSON & AVERY. 6 nov

GRAISSE—600 barillets en débarquement du steamer Telegraph, à vendre par STETSON & AVERY. 8 nov

BEURRE Goshen de l'Ouest, à vendre par STETSON & AVERY. 8 nov

POIVRE—3 sacs poivre Sumatra, à vendre par STETSON & AVERY. 8 nov

TOILE d'emballage des Indes et du Kentucky, à vendre par STETSON & AVERY. 8 nov

JAMBONS enveloppés—4 barriques, à vendre par STETSON & AVERY. 8 nov

THE—40 caisses contenant des boîtes de 3 livres, thé impérial et poudre à canon, 20 demi-boîtes thé Poncheng, en débarquement du navire Shakespeare de New-York, à vendre par O. H. MIESEGAES, 14 nov 24, Vieille Levée

CHAMPAGNE Reçu par les derniers arrivages—Un nouvel assortiment de ce vin en bouteilles et demi bouteilles de première qualité, à vendre en gros et en détail par J. E. LOREILHE, 10 nov Encoignure Royale et Douane.

CHANGEMENT DE DOMICILE—T. & S TOBY & BOGERT, ont transporté leur comptoir au No 70, rue du Camp, près la rue Natchez. 16 nov

CASSE—70 caisses casse, en magasin et à vendre par O. H. MIESEGAES, 24 Vieille Levée. 4 nov

ARTICLES DIVERSES—1000 barillets blanc de plomb Nos. 1, 2 et pur, 1,000 saumons plomb gros et fin, 2,000 rouleaux cordages manille et goudronnés, 500 damejeannes de 2 gallons, en magasin et à vendre par O H MIESEGAES, 24 Vieille Levée 4 nov

VIN—150 barils vin blanc, en magasin et à vendre par O H MIESEGAES, 4 nov 24 Vieille Levée

HULLIN & WOODRUFF,

ONT transporté leur comptoir au No. 60, rue du Camp. 21 oct.

FOIN—300 balles excellent foin du North River, à bord du Shakspeare, à vendre par HULLIN & WOODRUFF, 60 Camp 11 nov.

PLOMB—238 saumons en débarquement du steamboat Champlain, à vendre par HULLIN & WOODRUFF, 60 Camp 21 oct

BUREAUX d'acajou—6 pour magasin, à vendre par HULLIN & WOODRUFF, 60, Camp 22 oct

PLOMB de chasse—30 barillets excellent plomb de Pad. dleford, dimensions assorties, en débarquement et à vendre par MERLE, BEYLLE & Co. 23 nov 46, Vieille Levée

CLOUS—Un assortiment complet en débarquement du navire Berwick, à vendre par MERLE, BEYLLE & Co, 46, Vieille Levée 9 nov

TRAITES sur Boston, à 60 jours de vue, à vendre par WIGGIN & DAVENPORT, 15 nov. 53, Magasins

BEURRE de l'Ouest—100 frequins de qualité supérieure venant d'arriver et à vendre par HEWITT, HERAN & Co. 65, Camp 17 nov

TABAC à chiquer—100 caisses du Missouri, venant d'arriver et à vendre par HEWITT, HERAN & Co. 65, Camp 17 nov

CHARBON—100 tonneaux en débarquement du navire Gennessee, capitaine Lombard, à vendre par L. H. GALE, 93, Commune 15 nov.

SEL—1200 sacs sel commun et fin, à bord, à vendre par S & J P WHITNEY, 73, Camp 21 nov

CHAUX et Patates—1300 barils chaux fraîche, 600 barils pommes de terre, de la barque Tarquin et du brick Albano. S'adresser à S. & J. P. WHITNEY, 73, Camp. 17 nov

FOIN ET PATATES en débarquement du navire Albania, à vendre par LEVI H GALE, 93 Commune 15 nov

FARINE—561 barils en débarquement du steamer Leavenworth, à vendre par MERLE, BEYLLE & Co. 18 nov 46, Vieille Levée.

CUIRS salés, secs et verts, en débarquement de la goëlette Créole, à vendre par R. D. BLOSSMAN, 66, Bienville 16 nov.

GRAISSE—500 barillets excellente graisse, à vendre par STETSON & AVERY, 85, Gravier. 4 nov

SOULIERS—4 caisses souliers assortis, à vendre par FOSDICK & BROTHER, 66, Camp 10 nov.

AVANCES—On fera des avances libérales sur des consignations de sucre, coton ou autres produits adressés à nos amis à New-York. HAWTHORN & WOODS, 65, Gravier. 8 nov

DEPOT GENERAL DE SANGSUES,
No. 60 rue du Quartier.

SANGSUES.

REÇU par L'Andelle, un petit lot de sangsues mois très belles, à vendre en gros et en détail, à l'entrepôt général, rue du Quartier, No. 60.

PLUS—180 variétés de graines de fleurs fraiches, Tulipes, renoncules, anémones, pivoines, yacinthes etc. etc., et diverses variétés d'arbustes rares. 17 nov

AVIS.

$10 DE RECOMPENSE seront donnés à quiconque logera dans une des Geôles de cet Etat, ou fera tenir au soussigné, le nègre américain [illegible] ADAM, depuis longtemps dans le pays taille d'environ cinq pieds deux ou trois pouces, teint très noir et les dents bien blanches. Il [illegible] depuis le 3, du courant, et le [illegible] qu'il tentera de s'échapper à bord de quelque [illegible] pour l'Ouest. P. A. D. MARTIN.

St. Jean-Baptiste, le 10 novembre 1842. 26 nov—4

PAR UN PROCEDE NOUVEAU [illegible] [illegible]

COURS D'ANGLAIS DU SOIR.

MONSR. ORTON, professeur d'anglais, [illegible] dans les premiers établissements de la Nouvelle-Orléans, a l'honneur de prévenir le public et particulièrement ses anciens élèves et Messieurs les Étrangers, qu'il ouvrira le 1er. décembre prochain dans une des salles de l'Académie, rue Bourbon, No. 60, ses cours d'anglais [illegible], etc., le [illegible] pour les jeunes avocats, les mardi, mercredi et vendredi et le [illegible] pour les élèves avancés, les lundi, jeudi et samedi depuis six heures et demie jusqu'à huit heures du soir.

Le but du professeur de ces cours sera de mettre les personnes qui l'honoreront de leur confiance à même de parler avec facilité la langue anglaise.

Prix—par chaque cours, $6 par mois, payables d'avance. Cette condition est rigoureusement à remplir avant de prendre la première Leçon, en commençant de chaque mois. Pour se faire inscrire, s'adresser à M. Butin, rue Bourbon, No. 60, entre Dumaine et St. Philippe, ou à ALLEN ORTON, 24 nov rue Casacalvo No. 160

LEÇONS D'ANGLAIS.

MR. SMITH, ancien professeur d'anglais au couvent du Sacré Cœur, à Lille, en France, annonce à MM. les Français, et autres étrangers de la Nouvelle Orléans, qu'il donne des leçons particulières d'anglais, et les invite à s'adresser à lui avant 10 heures du matin, ou entre midi et deux heures dans la rue de Conti, No. 31. Il donne un trois ou procurera une école, il serait formé une classe du soir.

Le prix de ses leçons est très modéré. 24 nov—6

AVIS—Les personnes qui désirent envoyer leurs enfans au COLLEGE DE MANDEVILLE voudront bien s'adresser à M. Auguste Dietz, bureau de M. Bennett Davis, à [illegible] Place, ou à M. Lord au bureau du chemin de fer du Lac Pontchartrain, pour obtenir tous les renseignements nécessaires. 9 nov. M. S. AMBUSS.

INSTITUTION DE JEUNES DEMOISELLES.
Dirigée par MADAME DELABOUILLE, de Paris,
Rue Bourbon, No. 208, entre St. Anne et Maine.

MME. DELABOUILLE vient de transporter son pensionnat de [illegible] à l'adresse ci-dessus, [illegible] de son local, elle le peut contenir une grande quantité d'élèves [illegible] Secondée des meilleurs maîtres, Mme. Delabouille s'efforcera comme par le passé, de justifier la bonne réputation accordée à son établissement depuis bientôt trois ans qu'il est fondé.

Les différentes branches de l'éducation enseignées dans les études suivantes:

Grammaire, Histoire, Analyse, Composition, — en anglais. Grammaire, Histoire, Analyse, Composition, — en français.

Histoire Romaine, Grecque, des Etats-Unis, de France, Mythologie, Géographie, Musique, Arithmétique, [illegible] de la Géométrie, Peinture, Dessin, [illegible] tricotage, à l'aiguille, Nature à la vote.

Les enfants sont instruits dans leur religion, les catholiques seront préparés à leur première communion.

INSTITUTION DE DEMOISELLES.
Ancienne maison de Mme. Tatris,
Dirigée par MADAME DESRAYAUX.
Rue des Remparts, encoignure Bienville—Nlle. Orléans.

LES cours d'hiver ont repris leur activité accoutumée. Les études musicales sont toujours sous la même direction, l'objet de soins attentifs.

Les examens de musique auront lieu comme les années précédentes de Novembre en Avril, dans la soirée du 1er. samedi de chaque mois. Vers la fin de Mai examen général et distribution de prix.

N.B. Une nouvelle disposition du local permet de recevoir et de loger plus convenablement, un plus grand nombre de pensionnaires. 24 oct—6m

Changement de domicile.

COURS DE LANGUES. SYSTEME ORAL.

J. S. PALOS, professeur de langues, a transporté son bureau au No. 31, rue Bourbon, entre Douane et Conti. Il a l'honneur de prévenir les personnes qui désirent acquérir une parfaite connaissance de la langue anglaise ou de la langue espagnole, qu'il ouvrira des nouveaux cours du soir le 14 de novembre, par le SYSTEME ORAL.

J. S. P. les a été occupé pendant douze ans dans l'enseignement de l'anglais; ce qui lui a fait mettre en pratique une méthode qui garantit des progrès rapides aux élèves, et l'unique par laquelle on parvient à parler la langue en toute perfection. Le système oral possède les plus grands avantages jusqu'ici inconnus, à l'égard de la facilité, tant pour la théorie que pour la pratique. La méthode en est aisée, simple, naturelle et progressive.

Prix: par mois, un nombre d'élèves en classe, $4 00
Leçons particulières, 12 00

Le Professeur tient des classes en ville à des prix modérés, rue Bourbon, No. 31. 31 oct

COURS DE DEBIT ORATOIRE ET D'ELOCUTION.

Mr. J. M. BARTON,

Ex-Artiste du Théâtre St. Charles et professeur de déclamation,

ANNONCE respectueusement au public qu'il a l'intention de consacrer l'hiver prochain à l'enseignement de ces deux éléments indispensables d'une éducation complète.

Le cours qu'il se propose de faire, embrassera tout ce qui a rapport à la diction, c'est à dire l'intonation, l'accentuation, la prononciation, le geste et l'action oratoire.

M. Barton appelle surtout l'attention des jeunes gens qui se destinent à la chaire ou au barreau; il a déjà professé avec succès en Europe et formé un bon nombre d'élèves remarquables il offre aussi ses services aux artistes du théatre et aux amateurs.

Cet avis s'adresse particulièrement aux étrangers et aux Canadiens de cette ville qui désireraient acquérir une bonne prononciation en général.

Dans le cours de ses leçons, M. Barton compte faire une série de lectures dans lesquelles il développera les principes de l'élocution polytechnique et de l'éloquence en particulier et en général.

Le professeur se rendra chez les dames et les messieurs qui lui feront l'honneur de l'appeler.

M. Barton sera heureux de recevoir les personnes qui voudront s'adresser à sa demeure, rue Bourbon, No. 60, et les lettres qui pourront lui être envoyées par la poste sous le couvert de James H. Caldwell. 1 nov—1m

MR. WALLACK a l'honneur d'offrir ses services aux citoyens de la N. Orléans, comme professeur de piano. Il sera prêt à donner des leçons vers le 10 du mois prochain. 20 oct—6*

ACADEMIE DE DANSE,
Encoignure des rues Bourbon et Douane, No. 31.

MR. CLISVEY, professeur de danse, a l'honneur de prevenir les Dames et les Messieurs de la Louisiane qu'il a commencé ses leçons depuis le 2 de ce mois.

M. C. donnera des leçons particulières chez les familles et dans les académies.

Références :—MM. l'honorable Paul Bertus, Edmond Forstall, Dr. Guesnard, D. Bourdon, Isaac Preston, Wm. Crenshaw, Dr. Jones, Dr. Thos. C. Meux, J. H. Laverich, L. H. Oestendorfer, Dr. Conn, major Beard, Wm. C. Micou, Hagan, Thomas Barrett. 9 nov—6m

B. O. VIGNAUD,
No. 41, rue de Chartres,

VIENT de recevoir par les navires Clinton, du Havre, Hope, de Liverpool, et autres arrivages, un grand assortiment de marchandises pour usage de maison et de fantaisie, qu'il vendra à des prix très modérés.

Meubles Français.

Armoires à glace, psychés, toilettes, tables à ouvrage, corbeilles de [illegible] secrétaires et autres; canapés à matelas élastiques, fauteuils et demi-fauteuils à la Voltaire couverts en maroquin et en crin de couleur, chauffeuses, commodes et secrétaires pour hommes, barbe, tables de nuit, supports et consoles à musique, tabourets. Aussi, un grand assortiment d'articles de fantaisie tels que boîtes à mouchoirs, boîtes à gants, boîtes à odeur, vide poches, corbeilles, cabas, &c. en écaille et palissandre, glaces de toutes grandeurs.

Articles de Ménage.

Porcelaine blanche à filet en or à la barre, par services et en détail, verrerie de toute taillure et unie, porte-services et verres à thé et le Capy, [illegible] plateaux, porte-huiliers, porte-liqueurs, plats, [illegible] plaque angleis et en cuivre, mortiers, [illegible] en bronze, porte-chapeaux, plateaux peints, jardinières, services à thé en britannia, cafetières à filtre et à le Capy, théières, [illegible], corbeilles, vases, candélabres et lampes à cristaux, en plaqué et autres, chandeliers à verre, &c. &c.

Porcelaines et Cristaux.

Un joli assortiment d'objets de fantaisie, tels que verre d'eau, tête à tête, écrans, vases, porte fleurs, boîtes à poudre, vide poches, encriers, jardinières, baquets, écuelles, cafetières, pots à eau et aiguières en cristal blanc et de couleur.

Articles pour les cafés.

Gobelets taillés et unis, par caisse et en détail, carafes, droite à bitter, bouchons plaqués, rinçoirs, couverts en métal, vases à cerises, tasses à café et à chocolat, théières, cafetières, pots à eau et à sirops en métal plaqué, &c. &c.

Aussi—Un joli assortiment d'articles de fantaisie, en palissandre et ébène, écaille, &c. et de jouets d'enfans pour étrennes, dont il fera l'ouverture sous peu. 24 oct

LE soussigné offre à vendre à des prix très modérés pour du comptant:

500 caisses Vins rouges des crûs St. Julien, Lafitte, Gruau Larose, Beychevelle et Lecheney, dont la majeure partie en bouteilles bouchées à l'émeri, 150 caisses vin de Barsac, 150 caisses véritable Absinthe Suisse, 50 caisses Kirschwaser, 80 caisses fruits à l'eau de vie assortis, 10 caisses eau de vie Dantzick, 20 caisses maraschino, 20 caisses liqueurs fines, 4 caisses Chartie, 12 paniers Champagne, qualité supérieure, 6 caisses thé Young Hyson, 200 paniers anisette supérieure, 60 m. bon-bons fins courts, 300 douzaines chemises en couleurs de M. Jhomce et Rouen, 50 caisses vin de Muscat supérieur, 400 boîtes sardines à l'huile, 30 demi pipes eau de vie Cognac, de preuve, 10 tierçons eau de vie Champagne, 5 barils vinaigre blanc, 9 pipes vin de Porto, 4 do vin de Madère, 2 barriques vin Lazic, 4 do vieux Medoc, 30 barils lentilles et pois cassés, 40 rouleaux corde d'emballage.

11 nov C. DUFOUR, 11, rue Conti.

H. DE GOER & RIFFLARD, ont transporté leurs magasins même rue de Chartres, No. 36, où ils viendront à tire, bas prix pour du comptant, un grand assortiment de Marchandises françaises, reçues par les navires Rubicon, Austerlitz et Clinton, du Havre.

Cotonnades 3/4, 4/4 et 6/4, dessins les plus nouveaux; légères pour enfans;
Draps et casimirs noirs extra fins;
Do. do. Bonjeau, grandes nouveautés,
Indiennes très fines, couvertures en laine et moleton 13/4 et pour enfant, flanelle française unie et croisée, imitation cachemire, bas de soie noir extra, do. Blanc, mouchoirs batiste ourlet, unis et rivière, mouchoirs madras, Bombay et de Bretagne 19, 29 et 34 converts, mérinos et gants en filet, laine de barège et soie, bas de coton blanc, bleu et gris pour femmes et pour enfant, de 8 à 10 pouces, mousseline de laine, mousseline à rideaux damassé riches, toile à drap 5/4, 6/4 et 12/4, paletots et vestes peluches, et une grande quantité d'autres marchandises, reçues antérieurement. 4 oct

LE soussigné prévient le public en général, qu'à partir de ce jour il vendra en gros et en détail à des prix très modérés, un joli assortiment de marchandises de saison jusqu'au 20 décembre prochain, époque à laquelle la balance sera vendue par MM. Vincent & De Feriet.

Indiennes françaises et américaines, de blanc et chamois unis pour meuble, do pour bordure, siamoises françaises, percaline, cotonnade grande et petite largeur, mousseline laine noire et couleur, flanelle imprimée pour habillements d'enfans, gros de Naples chiné, rayé, broché, glacé et uni. Foult de soie noir, blanc et couleur, gros du Rhin et de Suisse, lustrine italienne pour robes, satin noir, blanc, vert, ponceau et cerise, foulard pour robe, velours en pièce, noir vert, dalliss et ponceau, rubans à garniture, unis et brochés, do satin noir et couleur, do gros de Naples de No 1 1/2 à No. 16; rubans de velours noir et couleur, do double chaîne pour border les souliers, crêpe noir et blanc, cravate, gros de Naple, italienne noire do, satin broché et lancé couleur, do gros grain façonné, do Ottoman riche, grenats et aiguillons, gants de soie noirs, blancs et couleurs, de filet blanc et noir, do jaunes, bas en laine, bas de soie, [illegible] de fleselle, chaussettes soie noire, bonnet soie noire, bonnet chenille soie do, renaissance en laine, bas de coton blanc et gris, de 8 à 10 pouces pour enfans, chaussons mérinos, flanelle, coton blanc et écru, de gris et bleu pour femmes et enfans, chales hernanie noir, do taffetas, lustrines gros grains et ottomans noirs, do sergé, chiné et glacé couleur, écharpe soie noire et couleur, marmotine [illegible], chale indoux cachemire, do imitation, do cachemire, mérinos et mousseline laine noire, de Bilde broché noir, de Brudelle et Cabyle, do coton broché uni noir et couleur, mouchoirs batiste unis brodés et imprimés, foulards soie, voile mousseline brodée, applications et guipure, de batiste, broderies, brodés, festons de matins, de poil, de métal, de soie pour habit, ganse noire et couleur, aiguilles, épingles françaises et anglaises, soie, à coudre, coton et ponceau, chaînes de sureté, lacet à soulier, mèches, bretelle, crochets, de fleselle, Gants chevreau, de castor, de cotton, de bombasine, gilets et pelisse, fourrés, gilet mérinos, flanelle, coton, de soie, pantalon, [illegible] de coton, bas, bottes et cravates laine. Parfumeries diverses, peignes écaille et buffle. Un bel assortiment de bouteilles, soie, galons, brodés et unies, de coton.

Linge de table, uni et œuvré, à grand rabais.

4 nov BENJ. LACOSTE, 10, rue Royale, entre Conti et St. Louis

LOISON & SILVESTRE, 36, rue de Chartres, reçoivent dans un moment par le navire Talma, de Bordeaux :

Un assortiment de marchandises françaises liquides et épiceries, qu'ils offrent à très bas prix, en débarquement. Les principaux articles sont :

[illegible] vin rouge de la même qualité que celui de [illegible] des plus [illegible]
[illegible] barriques vin rouge qualité supérieure, étampé St. Estèphe, pour famille et amateurs de bon vin,
[illegible] caisses vin rouge, diverses marques et très bas prix,
16 caisses vermicelli et macaroni, 1ère. qualité,
40 caisses liqueurs assorties,
[illegible] caisses cerises à l'eau de vie,
[illegible] fruits [illegible]
4 balles bouchons à bouteilles et à damejeannes,
[illegible]
[illegible] caisses fruits au jus à très bas prix,
[illegible]
[illegible] bouteilles et 1/2 bouteilles,
[illegible]
[illegible] huile de Plagniol, vin muscat, cantaloup,
[illegible] bouteilles vides &c. &c. 16 nov.

AVIS LEGAUX

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans—Présent l'honorable Charles Maurian, juge—No. 11,302—Newton Joly et Pujol & Cie.—[illegible] novembre 1842—Que toutes les personnes intéressées [illegible], dans les dix jours de la présente publication de cet ordre, les motifs pour lesquels le second tableau de distribution ne serait pas homologué et les fonds distribués conformément audit tableau.

Par ordre de la Cour—Bureau du Greffier.—Nouvelle-Orléans, 16 novembre 1842. ARMAND PITOT, greffier 26 nov—3 en 10j

ETAT DE LA LOUISIANE.—Cour de Commerce de la Nouvelle-Orléans.—Vendredi 11 novembre 1842.—[illegible] [illegible] la cour, les [illegible] il est ordonné par la Cour [illegible] toutes personnes ayant des réclamations à faire contre [illegible] [illegible]

Extrait des minutes, JOHN E. HOLLAND, 15 nov—3 en 10j Député Greffier

INFORMATION DEMANDEE.

SUCCESSION DE CLAVAN ET FANNY DE CLAVAN, [illegible] de La Quinta de Clavan et de Fanny [illegible] [illegible] JOHN D BARNAL, capitaine [illegible] [illegible]

[illegible]

SUCRE de la havane,—[illegible], à vendre par J. W. STANTON & Co., [illegible]

[illegible] J. W. STANTON & Co., encoignure Magasins et Lafayette.

[illegible] J. W. STANTON & Co., encoignure Magasins et Lafayette

[illegible] J. W. STANTON & Co., encoignure Magasins et Lafayette

BEURRE et Fromage de Goshen [illegible] 50 caisses et 3 barriques Beurre, et 40 do. Fromages, à vendre par J. W. STANTON & Co., 24 nov encoignure Magasins et Lafayette

SALAISONS assorties à vendre par J. W. STANTON & Co., 24 nov encoignure Magasins et Lafayette

BEURRE et Fromage de Goshen—100 caisses et 40 barils et 120 caisses fromages, à vendre par J. W. STANTON & Co., 21 nov Encoignure Magasins et Lafayette.

CAFE de Rio—400 sacs en magasin à vendre par GEO. GREEN & BROTHER, 28 nov 83, Gravier

FRUITS de Malaga—En débarquement du brick Globe de Malaga, à vendre par GEO. GREEN & BROTHER, 83 Gravier

TOILE d'emballage de l'Inde, en débarquement du navire Hamilton de Calcutta, à vendre par GEO. GREEN & BROTHER, 83 Gravier 22 nov

SACS de pître—En débarquement du navire Hamilton de Calcutta, à vendre par GEO GREEN & BROTHER, 83 Gravier 22 nov

CAFE de Java—3000 sacs en magasin à vendre par GEO. GREEN & BROTHER, 83, Gravier 22 nov

ORANGES—[illegible] pour en paniers de [illegible] à vendre par PREVE & BOSTON, 27, Chartres 28 nov

BEURRE et fromage de Goshen—30 barriques prime et 100 caisses en débarquement du navire [illegible] à vendre par GEORGE HARRISON, 97, Tchoupitoulas 21 nov

BEURRE et fromages de Goshen—[illegible] barriques beurre, en débarquement des navires Shakspeare et [illegible], à vendre par GEORGE HARRISON, 97, Tchoupitoulas

SEL—7150 sacs gros et sur le fin en débarquement du navire Lord Seaton, à vendre à des en lots au gré des acheteurs par GEORGE HARRISON, 97, Tchoupitoulas

MAQUEREAUX—En 1/2, 1/4 et 1/8 de barils, nos. 1, 2, 3, à vendre par HARROD & DARLING, 24 nov 49, Commune.

CHANDELLES—60 caisses moulées et 100 de blanc de baleine, à vendre par HARROD & DARLING, 22 nov 49, Commune.

CAFE—600 sacs café de St. Domingue, à vendre par S. & J. P. WHITNEY, 73, Camp.

SEL—1000 boisseaux sel commun, à vendre par S & J. P. WHITNEY, 73, Camp.

MORUE—200 caisses, à vendre par L. H. GALE, 93, Commune.

TRAITES sur Philadelphie à 60 jours de vue pour vendre par J H ASHBRIDGE, 97, Camp

FOIN—200 balles en magasin à vendre par J H ASHBRIDGE, 97, Camp 27 nov

CHARBON—Quelques boucauts de Philadelphie en magasin à vendre par J H ASHBRIDGE, 97 Camp

VINS—Oporto en damejeannes, à vendre par J H ASHBRIDGE, 97, Camp 22 nov

CHARBON—200 tonneaux supérieur de Cannel, à vendre par LEVI H. GALE, 93, Commune

TRAITES sur tous les ports du Nord, payables à Boston à vendre par LEVI H. GALE, 93, Commune

LES soussignés viennent d'établir une maison à New York et à Paris, afin de vendre à tout magasin, en gros et en détail, un superbe assortiment de marchandises françaises, allemandes et anglaises, [illegible] détaillées ci-après, reçues par les navires Vandalia et Rubicon du Havre, Creston et St. Mary de New York:

Mousselines brochées 3/4 et 6/4,
do de noire de do.
do de couleurs variées et mi-deuil.
do de linon uni à mire.
do de noyure Pékin.
Flanelles blanches françaises, unies et croisées.
do anglaises américaines, blanches, rouge et vertes.
Toiles à draps, crème toute très blanches.
Linge de table de Rouen, uni, moiré et damassé.
do jaune françaises, rouge uni, bleu uni, et chiné, chamois uni.
do à barre satiné pour meubles.
do couleur, nouveaux dessins pour meubles.
Schalls, Thibet drapés cachemire 6/4 et 6/4, challis mérinos noir 6/4, 6/4 et 7/4, schalls laine noirs, coins brochés, rayé, soie, schalls Tolliau, schalls Angora, laine à bordure.
Cachemires d'Ecosse, noir et en couleur
Foulards pour robes, dessins cachemire.
Gilets, et jupons tricotés.
Cotonnades françaises pour pantalons.
Mouchoirs française batiste brodés.
Couvertes de laine 11 points.
do do 11 points.
Mouchoirs batiste, bien à vignette blanche.
do do en couleur.
do do de unis et bordés à rivière.
do do coton unis, à rivière et brodés.
Schalls satin, laine, noirs et en couleurs.
do étrodelle do.
Bretelles de coton tricotées.
Foulards de velours noir en couleurs.
do [illegible] pour cols, manchettes et tabliers à l'enfant.
Cols cardinal unis et brodés pour femmes.
do do pour enfants.
Pèlerines do do pour femmes.
Cols brodés do do pour femmes et enfants.
do rapiés do do.
Manchettes [illegible] de point d'argent.
Manchettes indéchirables.
Bonnets unis et brodés pour enfants.
Fichus plissés, mécanique pour femmes et enfants.
Peignes à crèmes en bouffe.
do imitation écaille.
do buffle.
do à chignons en buffle.
Boutons en corne de 8 à 16 lignes.
do lasting do do.
do do soie do do.
do carbonnet do do.
do de cravate do do.
do de nacre diverses qualités et grandeurs.
do nacre blanche.
Gants en soie noirs et blancs.
Galons français, 31 Nos. de 4 à 30.
Gances coton brodé.
Cordonnet et lacet soie noir et couleurs.
Lacets soie et coton.
do coton.
Valenciennes fil et coton.
Dentelles noire.
Bas français gris et blanc pour enfants.
do do do pour femmes.
Crème de Parme.
Gros de Naples noir uni.
do do moiré.
Gros de Suisse noir uni, petite et grande largeur.
Poult de soie noir moiré do do
Satin noir, blanc et en couleurs.
Taffetas noir 7/8 lustré.
Soie d'Italie noire et ponceau.
Echarpes soie noire franges tordues.
Echarpes cachemire brochée.
Cravattes soie noire toutes qualités.
do longues [illegible].
Gros de Naples mille raies glacé.
do rayure Pékin.
Cravattes Birmingham.
Mouchoirs Choliet blancs.
Parapluies de soie noire de 26 à 32 pouces.
do do bleu de 26 à 30 do.
Soie à coudre marque Finlaise.
Crêpe noir, de 5 offre.
Camail taffetas uni à franges.
do gros grain moiré, garni en dentelle.
Poult de soie noir uni pour femmes.
Bas de fil-merile noir.
do coton blanc anglais pour femmes.
do do pour enfants.
do de noir pour femmes.
do do bleu do.
do mérinos blanc do.
do cachemire noir do.
do de brodequins de laine pour enfants.
Chaussons blancs et écrus pour hommes.
Chemises mérinos do.
Caleçons do do.
Chemises et caleçons de coton do.
Jaconnat blanc à broder blanche.
Mousseline suisse blanche pour moustiquaire
do do damassée pour meubles.
Alépine noire.
Etamine do.
Mérinos noir et en couleur, français et anglais
Fil de [illegible]
Batiste et kerseys.
Denims et guinée bleue.
Moleton blanc et écru.
Coton écru 6/4, 8/4 et 9/4.
Coton blanc 3/4 diverses marques
Coton Orelle, Almondes et Taylor
Coton blanc à drap.
Tapis pour appartements.
do devant de cheminées.
Chemises toile pour hommes.
Percale noire et en couleur.
Foulards (mouchoirs).

Et une quantité d'autres articles, le tout marchandise fraiches
25 sep FORGARE & Co., 39 rue de Chartres.

HABILLEMENS FRANÇAIS.

DEBALLAGE d'articles les plus nouveaux, confectionnés dans les meilleurs magasins de Paris et suivant les dernières modes, importés sur les navires St. Léon, John Holland, Nashville et Tupelo, et à vendre par LOISON & SILVESTRE,

Au CHEAP CASH STORE, rue de Chartres, No. 36.

Assortiment choisi d'habillements et articles pour hommes et pour enfans, de forme et de genre tout à fait nouveaux, à vendre à bas prix, savoir:

Paletots de laine noire, drap pilote, castor et autres, qualité supérieure, doublés en soie et ouatée et doublés en tartan, de $18 à $40.

Redingotes noires et de couleur, drap très fin, à $20 et au-dessus.
do. do. do. drap ordinaire, à $15.
Habits do. do. do.
Robes de chambre de diverses formes nouvelles.
Pantalons casimir, satin noir, nouveautés d'hiver et de demi-saison, à $6.
Gilets [illegible] cachemire, très beaux et variés, croisés à châle, de divers prix.
Gilets en satin noir très épais, en drap de soie, velours, casimir, satin et nouveautés de demi-saison, à $8 et au-dessous.
Cravates noires et de fantaisie en satin, gros grain, taffetas et cachemire.
Echarpes, gros grain, taffetas et cachemire.
Cols do. do. do.
Chemises blanches en toile, très fines et ordinaires.
do. do. de couleur.
Chemises et caleçons tricot, et de flanelle.
Chemises et caleçons de mérinos.
Bretelles [illegible] et de cheviotes; parapluies, foulards [illegible] et de lasting, chapeaux soie, &c.

HABILLEMENS D'ENFANS & DE JEUNES GENS de diverses formes, pour enfans de 2 à 8 ans.

Redingotes, paletots, pantalons et gilets pour enfans et jeunes gens de 2 à 16 ans, à bas prix.

Outre les marchandises ci-dessus énoncées, ils ont encore [illegible]

[illegible]

28 nov 36, rue de Chartres.

VENTES DE SHERIF.

La Banque de l'Etat de la Louisiane vs. Louis Durand [illegible]

COUR DE PAROISSE.—No. 14,062.—En vertu d'un alias writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour de Paroisse, dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, il sera vendu, à la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, dans cette ville, samedi le 24 décembre 1842, à midi, les propriétés [illegible] ci-après décrites, appartenant à Louis Durand, et saisies dans l'affaire ci-dessus, savoir:

1o. Les trois quarts indivis de quatre terrains situés au faubourg Lacoste, au-dessus de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues [illegible] désignés par les numéros un, deux, trois et quatre, formant l'encoignure des rues Prytanée et Ursulines, ayant ensemble deux cent quarante pieds de face à la rue Prytanée et cent vingt pieds de face à la rue Ursulines.

2o. Cinq lots de terre situés au faubourg Washington, au-dessus de cette ville, désignés par les numéros un, deux, trois, quatre et cinq de l'îlet [illegible] [illegible] d'après un plan dressé par Louis Bargi, le notaire [illegible] [illegible] de la Nouvelle Orléans [illegible]

3o. L'esclave HANNAH alias ANNIE, négresse âgée d'environ [illegible] ans.

4o. [illegible], négresse âgée d'environ 30 ans.

5o. [illegible] terre située au faubourg Lafayette, dans [illegible] [illegible] [illegible] rue Philippe, ayant vingt pieds [illegible] [illegible] rue des Châtaigniers, borné [illegible] [illegible]

Conditions—Par consentement des parties, les propriétés ci-dessus décrites seront vendues à un crédit de [illegible] dans et trois ans; et les esclaves seront vendus au comptant et la balance à un crédit de un et deux ans, l'acheteur fournissant ses billets avec caution à la satisfaction de la Banque de l'Etat de la Louisiane, et garantis par hypothèque jusqu'à parfait paiement.

V. ALLAIN, 21 nov—3 en 30j Shérif de la paroisse d'Orléans

No. 19,010—François Chouf vs. Henry Thomas.

COUR DE PAROISSE.—En vertu d'un ordre de saisie et vente, à moi adressé par l'hon. Cour de Paroisse, dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, il sera vendu à la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, dans cette ville, lundi le 5 décembre 1842, à midi :

Un lot de terre situé au faubourg Tréme de cette ville, désigné par le No. 4 sur un plan dressé par Joseph Pilié, anciennement voyer de la ville, et situé à un acte au bureau de A. Mazureau, notaire public, en date du 27 février 1838, ledit lot de terre mesurant, mesure française, trente pieds de face à la rue des Ursulines, pris les Remparts, sur cent pieds de profondeur. Ensemble les édifices et améliorations qui s'y trouvent. Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—comptant.

V. ALLAIN, 4 nov—3 en 30j Shérif de la Paroisse d'Orléans.

Wm. Flemmes vs. Jh. Chalon et Hermagène Chalon, sieurs.

COUR DE PAROISSE—No. 11,007—En vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour de Paroisse dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, il sera vendu à la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, dans cette ville, lundi le 5 décembre 1842, à midi :

Un lot de terre situé au faubourg Tréme de cette ville, désigné par le No. 3, et mesurant 30 pieds 5 pouces face à une rue sans nom, sur 40 pieds de profondeur entre les rues des Ursulines et du Bayou, d'après un acte passé par Théodore Seghers, notaire, appartenant à Hermagène Chalon, saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—comptant.

V. ALLAIN, Shérif de la paroisse d'Orléans 4 nov—3f en 30j

No. 14,778—Les commissaires de la Banque des Améliorations de la Nouvelle Orléans vs John Lamothe.

COUR DE PAROISSE—En vertu d'un ordre de saisie et vente à moi adressé par l'hon. Cour de Paroisse dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, il sera vendu à la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre les rues de Chartres et Royale, dans cette ville, mardi le 13 décembre 1842, à midi la propriété et les actions de banque ci-après décrites, saisies dans l'affaire ci-dessus, savoir:

Un lot de terre situé au faubourg Marigny, rue de l'Esplanade entre les rues Moreau et Casa Calvo, ledit lot [illegible] [illegible] sur la rue Esplanade sur 100 pieds de profondeur, entre parallèles, ensemble les édifices et améliorations qui s'y trouvent; et aussi 73 actions du fonds capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane.

Conditions: Premièrement, comptant pour les sommes suivantes, savoir: 1o. la somme de $1,745 avec intérêt à 10 pour cent du 1er janvier 1842 jusqu'à parfait paiement due à la Banque des Citoyens de la Louisiane.

2o. La somme de $67. 26 pour deux rentes annuelles dues et aussi la somme de $426 56 3/4 capital de ladite rente dû à la Municipalité No. 2.

3o. La somme de $1,[illegible] due aux pétitionnaires avec intérêt à 10 pour cent du 24 septembre 1840 jusqu'à paiement, 10 pour cent et les frais de cette affaire.

N B—L'acheteur ayant le privilège de renouveler avec la Banque des Citoyens d'après les dispositions de la Charte de cette institution en payant les montants dûs et les intérêts à la Municipalité No. 2, la somme de $[illegible] payable [illegible] et [illegible] [illegible] [illegible] sans prorogations payable 11 mars 1843 [illegible] et le solde des actions en paiement [illegible] comptant.

V. ALLAIN, 4 nov—3f en 30j Shérif de la paroisse d'Orléans.

Succession de Sara Bonner vs Thomas Powell, principal, et Charles Oyles et Nathan Nichols, comme cautions.—Succession de Sarah Bonner vs. Thomas Powell

COUR DES PREUVES—En vertu de deux writs de fieri facias à moi adressés par l'honorable Cour des Preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, il sera vendu à la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, dans cette ville, mercredi, le 30 Novembre 1842:

Tous les droits, titres et intérêts de Thomas Powell dans le jugement rendu en sa faveur par le somme de $6373 36 par la Cour de Commerce de la Nouvelle Orléans, dans l'affaire de Powell vs Keller & Thomas Williams.

2o. Le jugement rendu en faveur du dit Thomas Powell contre les dits Keller & Williams, pour la somme de $ [illegible] avec les intérêts légaux du 24 avril 1842 par la même Cour.

3o. Le jugement rendu dans l'affaire de James Dingle vs. le dit Keller pour la somme de $266 44 1/2 par la Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, et auquel le dit Powell réclame d'être subrogé.

4o. Le jugement rendu dans l'affaire de H. R. Kenner vs. le dit Keller, pour la somme de $672, avec les intérêts légaux du 10 avril 1841, par la Cour de Cité, et auquel le dit Powell réclame d'être subrogé; saisi dans l'affaire ci-dessus. Conditions, comptant.

V. ALLAIN, 16 nov—3en 30j Shérif de la Paroisse d'Orléans

Les commissaires de la Banque des Améliorations de la Nouvelle Orléans vs. Brown & Co.

COUR DE PAROISSE.—No. 15,[illegible]—En vertu d'un ordre de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Cour de Paroisse, dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, il sera vendu à la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, dans cette ville, mercredi, le 30 Novembre 1842, à midi:

100 actions du fonds capital de la Banque des Améliorations de la Nouvelle Orléans, saisies dans l'affaire ci-dessus. Conditions, comptant.

V. ALLAIN, 16 nov—3 en 30j Shérif de la Paroisse d'Orléans.

La Banque de l'Union de la Louisiane vs. Joshua Baldwin.

COUR DE PAROISSE.—No. 14,[illegible]—En vertu d'un alias writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour de Paroisse, dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, il sera vendu à la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, dans cette ville, mercredi 14 décembre 1842, à midi :

1o. Un lot de terre, [illegible] situé en cette ville, dans la Municipalité No. 2, dans l'îlet borné par les rues Tchoupitoulas, Magazin, Nouvelle Levée et Benton, formant [illegible] des rues Tchoupitoulas et Benton, mesurant [illegible] pieds de face à la rue Benton, et [illegible] de profondeur, ensemble les édifices et améliorations qui s'y trouvent.

2o. Aussi un lot de terre contigu au lot ci-dessus décrit, mesurant 25 pieds face à la rue Tchoupitoulas, sur 124 pieds de profondeur, ensemble les édifices et améliorations qui s'y trouvent.

3o. Aussi, 210 actions du fonds capital de la Banque de l'Union de la Louisiane.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant.

V. ALLAIN, 16 nov—3 en 30j Shérif de la Paroisse d'Orléans.

Edmond Fattier vs. L. E. Alexandre.

COUR DE PAROISSE.—No. 14,[illegible]—En vertu d'un ordre de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Cour de Paroisse, dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, il sera vendu à la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, dans cette ville, le mercredi vingt-un décembre 1842, à midi :

L'esclave EDOUARD, nègre âgé d'environ 25 ans; saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—comptant.

V. ALLAIN, 18 nov—3 en 30j Shérif de la paroisse d'Orléans

La banque de l'Union de la Louisiane vs. Edward E. Parker.

COUR DE PAROISSE—No. 14 999.—En vertu d'un alias ordre de saisie et vente à moi adressé par l'hon. Cour de Paroisse, dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, il sera vendu à la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, dans cette ville, mardi le 13 décembre 1842, à midi, la propriété ci-après décrite, saisie dans l'affaire ci-dessus, savoir:

1o. Deux lots de terre situés au faubourg Ste. Marie, au-dessus de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St. Joseph, Julia, Foucher et Tchoupitoulas; lesdits lots, désignés par les Nos. 3 et 4, sur un plan dressé par Joseph Pilié, voyer de la ville, le 7 janvier 1842, et déposé sous le No. 1 dans le livre des plans de C. B. Stringer, notaire public, mesurant chacun 26 pieds face à la rue Tchoupitoulas, sur 100 pieds de profondeur, ensemble tous les édifices et toutes les améliorations qui s'y trouvent.

2o. Aussi trois certains lots de terre situés sur la batture du faubourg Ste. Marie, dans cette ville, dans l'îlet No. 8, et désignés par les Nos. 7, 8 et 9, sur le plan de la dite batture, dressé par B. Lafon, ingénieur civil et déposé en l'étude de G. R. Stringer, [illegible] notaire public en cette ville, à la page No. 206 des registres de John Lyad, notaire en ladite ville, lesdits lots mesurent, comme suit, savoir: le dit lot No. 8 formant l'encoignure des rues Julia et Tchoupitoulas, et mesurant [illegible] pieds face à la dite rue Tchoupitoulas [illegible] profondeur et face à la dite rue Julia et les dits lots Nos. 7 et 9, mesurent chacun, environ 41 pieds face à la dite rue Tchoupitoulas, sur 110 pieds plus ou moins de profondeur, ensemble avec les édifices et toutes les améliorations qui s'y trouvent, lesquelles propriétés le dit Edward E. Parker a achetées d'Edward Livingston par acte passé par devant feu John Lyad, notaire public, en cette ville, le 27 septembre 1838.

Aussi—[illegible] actions du fonds capital de la Banque de l'Union de la Louisiane, garanties par hypothèque sur la propriété ci-dessus décrite.

Conditions—Comptant.

V. ALLAIN, 8 nov—3en30j Shérif de la Paroisse d'Orléans

La Banque de l'Union de la Louisiane vs. James Beebee.

COUR DE PAROISSE.—No. 14544—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour de Paroisse dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, il sera vendu à la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, dans cette ville, lundi le 12 décembre 1842, à midi, la propriété ci-après décrite, saisie dans l'affaire ci-dessus, savoir:

Un certain lot de terre, ensemble tous les édifices et toutes les améliorations qui s'y trouvent et qui y appartiennent, situé rue Edouard entre les rues des Magasins et Constance, au faubourg Lafourche de cette ville, et désigné par le No. 12 de l'îlet No. 38, sur un plan dressé par B. Lafon et déposé en l'étude de F. Pedesclaux, anciennement notaire public de cette ville et mesure, mesure française, soixante pieds de face à la rue Edouard sur 150 pieds de profondeur et 40 actions du fonds capital de la Banque de l'Union de la Louisiane.

Conditions comptant.

V. ALLAIN, 6 nov—3 en 30j shérif de la Paroisse d'Orléans

No. 14,194.—La Compagnie d'Assurance des Pompiers vs. J. J. Hall.

COUR DE PAROISSE.—En vertu d'un ordre de fieri facias lancé sur un bond à 12 mois contre Sarah Connolly, et à moi adressé par l'honorable Cour de Paroisse, dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, il sera vendu à la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, dans cette ville, samedi le 10 décembre 1842, à midi:

1o. Deux certains lots de terre situés au faubourg Delord de la Municipalité No. 2 de la Nouvelle Orléans, désignés par les Nos 6 et 6 dans l'îlet borné par les rues Tchoupitoulas, Delord, Peu-Jardin et Fouchet, mesurant chacun 35 pieds 10 pouces de face à la rue Delord, sur une profondeur de 115 pieds entre lignes parallèles, s'étendant à une allée de 10 pieds de largeur, laquelle allée [illegible] l'usage de ceux de la dite îlet [illegible] ensemble tous les édifices et améliorations et privilèges en y appartenant; lesdits lots [illegible] d'après un plan dressé par C. F. Zimpel, déposé [illegible] du 21 octobre [illegible] [illegible]

2o. Un lot de terre désigné par le No. 36 de l'îlet No. [illegible] [illegible] [illegible]

3o. Un lot de terre désigné [illegible] [illegible] [illegible] face à la rue [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] Connolly le 25 novembre 1839, à la vente de Sarah Connolly [illegible] [illegible] [illegible]

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions, comptant.

V. ALLAIN, 7 nov—3 en 30j Shérif de la paroisse d'Orléans

[illegible]

VENTES DE SHERIF.

Banque de l'Union de la Louisiane vs. John Hall.—No. 14608.

COUR DE PAROISSE—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour de Paroisse dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, il sera vendu, à la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, dans cette ville, lundi le 12 décembre 1842, à midi,

1o. Les lots de terre ci-après décrits, ensemble tous les édifices et toutes les améliorations qui s'y trouvent, tous les droits, titres, privilèges, &c., qui y appartiennent ou peuvent y appartenir, savoir: quatre lots de terre situés en partie au faubourg Saulet et en partie au faubourg Lacourse, au-dessus de cette ville et désignés par les Nos 16 17, 18 et 22, sur un plan dressé par C. F. Zimpel, le 28 février 1832, et annexé à un acte passé en l'étude de W. Christy, le 15 février 1834; les lots nos. 16 et 17 sont contigus et mesurent chacun, 26 pieds face à la rue Cleo, sur 159 pieds 9 pouces et 10 lignes de profondeur, et les lots Nos. 21 et 22 sont contigus et mesurent chacun 30 pieds face à la rue Erato, sur 150 pieds 9 pouces et 10 lignes de profondeur.

2o. Une portion du lot No. 18, d'après le plan ci-dessus mentionné, contigu au lot No. 17, mesurant 20 pieds 3 pouces et 1 lignes face à la rue Cleo sur 116 pieds 5 pouces et 10 lignes de profondeur.

3o. 102 actions du fonds capital de la Banque de l'Union de la Louisiane. Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions comptant.

V. ALLAIN, 8 nov—3f en 30j Shérif de la Paroisse d'Orléans

No. 14,878—La Compagnie d'Assurance de l'Océan vs Henry D. Richardson.

COUR DE PAROISSE.—En vertu d'un alias writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour de Paroisse dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, il sera vendu à la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, dans cette ville, lundi le neuf décembre 1842, à midi.

Tout ce lot ou morceau de terre, ensemble toutes les améliorations, tous les droits, privilèges, chemins, servitudes et dépendances qui y appartiennent ou qui peuvent y appartenir, situé au faubourg Delord, au-dessus de cette ville à l'encoignure des rues Magasins et Delord; divisé en quatre lots désignés par les Nos. 1, 2, 3 et 4 sur un plan dressé par C. F. Zimpel, député arpenteur-général, le 6 décembre 1834, et déposé comme le plan No. 10 dans le livre des plans de Félix Grima, notaire public, dans cette ville. Ledit lot No. 1, formant l'encoignure des rues Delord et Magasins, mesure 26 pieds cinq pouces et sept lignes face à la rue des Magasins, sur 80 pieds de profondeur et face à la rue Delord et est borné d'un côté par le lot No. 2, et dans le fond par une allée appropriée au commun usage desdits 4 lots. Le lot No. 2 mesure aussi 26 pieds 5 pouces et 7 lignes face à la rue des Magasins sur un pied de profondeur entre lignes parallèles. Le lot No. 3 mesure aussi 26 pieds 5 pouces et 7 lignes face à la rue des Magasins sur 93 pieds de profondeur entre lignes parallèles et ledit lot No. 4 mesure 26 pieds face à la rue Delord sur une profondeur de 70 pieds 5 pouces et 6 lignes sur la ligne qui le sépare de l'allée ci-dessus mentionnée et dudit lot No. 3, et la même profondeur par la ligne qui le divise d'une autre propriété et mesure dans le fond 26 pieds 5 pouces et 7 1/2 lignes sur la ligne qui le divise d'une autre propriété.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions, comptant.

V. ALLAIN, 7 nov—3en30j Shérif de la paroisse d'Orléans

No. 14,065.—Jh. Alcinder, h. c. l. vs. P. Duthil.

COUR DE PAROISSE—En vertu d'un ordre de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Cour de Paroisse dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, il sera vendu à la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, dans cette ville, mercredi, le 14 décembre 1842, à midi, la propriété ci-après décrite, saisie dans l'affaire ci-dessus:

Un certain lot de terre situé au nouveau faubourg Marigny, faisant partie du lot No. 162 de l'îlet No. 18 dudit faubourg; ledit lot mesurant, mesure française, 31 pieds de face à la rue des Français, sur 90 pieds de profondeur, borné d'un côté par l'autre portion du lot No. 162 et de l'autre côté par le lot No. 163. Ensemble les édifices et améliorations qui s'y trouvent.

Conditions—comptant.

V. ALLAIN, 9 nov—3 en 30j Shérif de la Paroisse d'Orléans

No 14,636—Marie Zulmé Blanchet, épouse de George Mohr vs. son mari.

COUR DE PAROISSE.—En vertu d'un alias writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour de Paroisse dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orleans, il sera vendu, à la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, dans cette ville, mercredi le 14 décembre 1842, à midi.

L'esclave LETTY, négresse âgée d'environ 30 ans et HENRIETTE, négresse âgée d'environ 21 ans.

Saisies dans l'affaire ci-dessus.

Conditions.—comptant.

V. ALLAIN, 12 nov—3 en 30j Shérif de la paroisse d'Orléans

No. 15,211—Philippe McIntire vs. l'Eglise Catholique Romaine de St. Patrick.

COUR DE PAROISSE—En vertu d'un ordre de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Cour de Paroisse, dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orleans, sera vendu à la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, dans cette ville, samedi le dix décembre 1842, à midi :

Quatre lots de terre contigus et situés sur le côté oriental de la rue du Camp, au faubourg Ste. Marie, au-dessus de cette ville et désignés par les numéros seize, dix-sept, dix-huit et dix-neuf, sur un plan dressé par Joseph Pilié voyer de la ville, et annexé à un acte de vente de George Holmes à Alfred Penn, passé pardevant G. R. Stringer, anciennement not. pub. en cette ville, le 30 mai 1840; lesdits lots numéros seize, dix-sept et dix-huit mesurent chacun trente deux pieds cinq pouces face à la rue Camp, sur cent soixante dix pieds six pouces de profondeur, et ledit lot numéro dix-neuf formant l'encoignure des rues Camp et Julia, mesure trente pieds de face à la rue du Camp, sur cent soixante dix pieds six pouces de profondeur; ensemble les édifices et améliorations qui s'y trouvent et toutes les dépendances qui y appartiennent, saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions :—Cette criée étant la seconde et dernière la propriété ci-dessus décrite sera définitivement adjugée au plus offrant et dernier enchérisseur pour le prix qui en sera offert, à douze mois de crédit, l'acheteur fournissant ses obligations avec caution bonne et suffisante, portant intérêt à raison de dix pour cent l'an et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

V. ALLAIN, 22 nov—3f en 15j shérif de la Paroisse d'Orléans

No. 15,222—Le B. Macarty vs François Turcalem, b. c. l.

COUR DE PAROISSE—En vertu d'un ordre de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Cour de Paroisse, dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, il sera vendu à la Bourse de Cité, rue St. Louis entre les rues Chartres et Royale, dans cette ville, vendredi, le 9 décembre 1842, à midi.

Un lot de terre situé au faubourg Marigny, faisant partie du lot désigné par le No. 302, sur le plan dudit faubourg, et mesurant trente pieds de face (mesure française) à la rue d'Amour, sur cent vingt pieds de profondeur dans l'îlet compris entre les rues Amour, Mandeville, Bons Enfans et Marigny, ensemble tous les édifices et toutes les autres améliorations qui s'y trouvent. Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Cette criée étant la seconde et dernière la propriété ci-dessus décrite sera définitivement adjugée au plus offrant et dernier enchérisseur pour le prix qui en sera offert, à douze mois de crédit, l'acheteur fournissant ses obligations avec caution bonne et suffisante portant intérêt à raison de dix pour cent l'an et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

V. ALLAIN, 24 nov—3 en 15j Shérif de la paroisse d'Orléans.

PAR LE MARSHALL
DES ETATS-UNIS.

EN FAILLITE.

DANS LA COUR DE DISTRICT DES E. U.—District oriental de la Louisiane.—No. 349.—J. P. Benjamin, syndic de la vente des biens de la faillite de W. E. Kennedy, un failli.

En vertu d'un ordre de cour émané de l'honorable Cour de District des Etats-Unis, pour le district susdit, j'exposerai en vente publique, le samedi troisième jour de décembre 1842, à midi, à la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale.

1o. Le quart indivis de deux îlets de terre dans le faubourg Franklin, Nos. 112 et 113, le No. 112 borné par la place Independance, les rues Solidelle, Musique et Josephine, mesurant 300 pieds de face à la place Indépendance et la rue Musique, et 120 pieds de face aux rues Solidelle et Josephine.—Le No. 113 est borné par la place Indépendance, les rues Josephine, Musique et Célestine, et mesure 300 pieds de face sur la dite place et aux rues Musique, et 131 pieds de face plus ou moins aux rues Josephine et Célestine, le tout mesure française.

Conditions de la vente, comptant.

2o. Le quart indivis de 23 lots de terre, désignés sous les Nos. 1, 2, 3, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23 et 24, dans l'îlet No. 67, faubourg Franklin, compris entre les rues Josephine, Solidelle, Espagne et Mandeville, ainsi qu'il appert d'un plan dressé par J. Pilié, le 10 de novembre 1833 et déposé comme plan No. 38, en l'étude de F. Gainer, notaire public. Les lots Nos. 1, 5, 6, 21, 22, 23, 20, 19, 18 et 17 sont contigus et mesurent [illegible] pieds de face à la rue Mandeville sur 120 pieds de profondeur, le lot No. 16 attenant au No. 17, forme l'encoignure des rues Josephine et Mandeville, et mesure 31 pieds 5 pouces de face sur cette dernière rue, sur une profondeur de 130 pieds sur la première, les lots No. 14 et 15 sont contigus et mesurent chacun 34 pieds 6 pouces de face à la rue Josephine, sur 130 pieds 9 pouces de profondeur. Les lots Nos. 2 et 3 sont contigus et mesurent chacun 36 pieds 6 pouces de face à la rue Solidelle sur 120 pieds de profondeur. Les lots Nos. 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11 et 12, mesurent chacun 32 pieds de face à la rue Espagne, sur 120 pieds de profondeur et le No. 13 forme l'encoignure des rues Espagne et Josephine et mesure 31 pieds 8 pouces de face à la rue Espagne sur 120 pieds de profondeur et de face à la rue Josephine.

Conditions comptant.

3o. Le quart indivis d'un morceau de terre sis au haut de la ville, désigné sous le no. [illegible], dans les sections 19 et 20 sur un plan dressé par F. Buisson le 26 mai 1839, et déposé en l'étude de F. Grima, notaire public, dans son livre des plans comme plan ne. 62, le dit morceau de terre contenant dix neuf acres 90/100.

Conditions comptant.

4o. Deux lots de terre dans la municipalité no. 2, de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Canal, Claiborne, Jackson et Derbigny, et désignés par les nos. 26 et 28, sur un plan dressé par J. Pilié, en date du 1er. mai 1840, lesquels lots mesurent 30 pieds de face à la rue Jackson, sur une profondeur entre lignes parallèles de 100 pieds 7 pouces (mesure américaine.)

5o. Un lot de terre dans la seconde municipalité de cette ville, dans l'îlet no. 20, compris entre les rues Canal, Claiborne, Jackson et Derbigny, mesurant mesure américaine, 75 pieds de face à la rue du Canal sur une profondeur de 140 pieds sur la rue Derbigny.

6o. Les trois quarts indivis d'un morceau de terre, situé dans le même îlet et mesurant, mesure américaine, 88 pieds 10 pouces de face à la rue Derbigny, sur une profondeur entre lignes parallèles de 127 pieds 10 pouces et 6 lignes.

Conditions : Un quart comptant et la balance en billets en lassés et portant hypothèque à un et deux ans de crédit.

7o. Le quart indivis de deux mille deux cents acres de terre situés dans White Creek dans la république du Texas.

Conditions comptant.

8o. Le quart indivis de quatre sections et d'une section fractionnelle de terre situées sur la ligne du rail road de la Nouvelle Orléans et Nashville à une distance d'environ des milles de la ville projetée de Uncle Sam.

Conditions, comptant.

9o. Le vingtième indivis d'un lot de terre, situé dans la ville de Madisonville de cet Etat ainsi que d'une maison en bois sur ledit lot.

Conditions comptant.

10o. Le vingtième indivis d'un lot de terre contenant environ huit cents arpens, situé dans le comté des Attakapas, ayant 20 arpens de face au Bayou Queue Tortue sur 40 arpens de profondeur, borné d'un côté par la propriété de Mde. Dufossat, et de l'autre côté par le domaine public d'autrefois et actuellement la vacherie de M. Duralde.

Conditions de la vente, comptant.

11o. Soixante actions du fonds capital de la Compagnie du Rail Road de la Nouvelle Orleans et Nashville, sur lesquelles cinquante piastres par action ont été payées.

Conditions comptant.

12o. Certaines négresses.

Conditions de la vente. 1/3 comptant et la balance à 4 mois de crédit en billets endossés à satisfaction et portant hypothèque jusqu'à parfait paiement.

13o. La moitié indivise de la propriété ci-après décrite, savoir :

L'infirmerie connue sous le nom de Maison de Santé, et les lots sur lesquels elle est construite, située à l'encoignure des rues Claiborne et Canal, dans la seconde Municipalité, mesurant 127 pieds de face à la rue de Claiborne, sur une profondeur et face de 212 pieds sur la rue Claiborne, ensemble avec toutes les circonstances et dépendances. Ladite moitié devant être vendue en bloc.

CONDITIONS DE LA VENTE :

L'acquéreur assumera le paiement de la moitié des billets suivants, savoir :

Un billet de $2,300 dû 10–13 avril 1843, à la banque des Citoyens de la Louisiane.

Un billet de $5,000 dû 2–5 mars 1843,

Un billet de $6,700 dû 10–13 avril 1843,

[illegible] la Banque des Citoyens de la Louisiane, et actuellement [illegible] la Banque Consolidée.

L'acquéreur [illegible] le droit de renouveler ces billets [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible]

David L. McCay, notaire public.

A. SIDNEY ROBERTSON, 3 nov—3, 10, 8 Marshal des Etats-Unis.

CHARBON, BOIS, etc.

CHARBON—Les soussignés ont constamment un grand assortiment de charbon [illegible] [illegible] An [illegible] [illegible] [illegible] [illegible], 44, rue Bienville, au premier.

[illegible] BOIS DE CHAUFFAGE, &c. [illegible] à vendre, par le soussigné, [illegible] Ca-[illegible] GEO. GUEDRAND.

CHARBON—Les soussignés ont en débarquement [illegible] [illegible] [illegible] 14, Poydras

[illegible] [illegible], rue Bienville 29 oct

No 231: VO[illegible]

BY BULLIT[illegible]
NO. 91 CH[illegible]

TERM[illegible]
SUBS[illegible]

Daily Paper, one[illegible]
Country Paper, [illegible]
in advance, [illegible]

No subscription t[illegible] cases, whether the su[illegible] or to the paper an[illegible] ered as discontinu[illegible] unless one week [illegible] to the expiration [illegible]

ADVERTISING [illegible] the first inse[illegible] quent one; any altera[illegible] will be charged as a ne[illegible] rom ONE TO TEN lin[illegible]

ADVERTISEMENTS not[illegible] ed one month, and charg[illegible]

Advertisements insert[illegible] per square for each lang[illegible]

Merchants & Traders[illegible] Commission merchan[illegible] Banks, insurance off[illegible]

To advertisers in eit[illegible] duction of 25 per cent[illegible] payable yearly in adva[illegible]

The privilege of a[illegible] square in extent, and a[illegible]

ADVERTISEMENTS [illegible] yearly advertiser, as h[illegible] sales, houses or lots [illegible] runaway slaves, stray a[illegible] for separately at the rate[illegible]

NOTICES of AUCT[illegible] ed, will pay two dollars[illegible]

Theatres and other p[illegible] daily for the season [illegible] French or English only[illegible] guages.

MARRIAGES, and Obit[illegible] he attention of the publ[illegible] passengers, benefits, &[illegible] per square, for the first [illegible]

BANKRUPTCIES.—No[illegible] no publication any case[illegible]

All announcements of [illegible] be charged double the pr[illegible]

FOREIG[illegible]
For L[illegible]

FOR LIVERPO[illegible] ber—The A 1 fast[illegible] capt Mason, wil[illegible] freight of 300 bales cotto[illegible] n3-

FOR LIVERPO[illegible] ship BERWICK [illegible] go engaged, will [illegible] For passage, having g[illegible] n24

FOR LIVERPO[illegible] POTOMAC, [illegible] engaged, will [illegible] For passage only, havi[illegible] the Captain on board [illegible] n25

FOR L[illegible] The A 1 fast sail[illegible] bur, will receive [illegible] ing most of her ca[illegible] bales cotton or passag[illegible] n25

FOR L[illegible] The fine A 1 a[illegible] BURG, captain [illegible] argo on boa[illegible] For freight of 300 bales [illegible] having handsome accommod[illegible] n21

FOR LIVER[illegible] ship WINDS[illegible] have immedi[illegible] n21

FOR LIVER[illegible] OSCEOLA, c[illegible] complete her c[illegible] sage, apply to [illegible] n22

FOR L[illegible] The A 1 fast sail[illegible] zon, having [illegible] will have quic[illegible] having good room [illegible] opposite the Orleans Press [illegible] n21

FOR LIVERPO[illegible] NONANTUM, [illegible] ly despatch, [illegible] For freight of 300 bales [illegible] commodations, app[illegible] ton Press, or to [illegible] n17

FOR LIVERPO[illegible] ship WALTER [illegible] her cargo engag[illegible] ton to complete. [illegible] excellent accommo[illegible] or to [illegible]

FOR LIVERPO[illegible] The A 1 fast sail[illegible] dat, having [illegible] meliate despatch [illegible] n4

FOR LIVERPO[illegible] The A 1 fast sail[illegible] Wood, having [illegible] able despatch [illegible] commodations, appl[illegible] n11

FOR GLASGOW[illegible] CALEDONIA [illegible] passage, having fin[illegible] n28

For H[illegible]

FOR HAVRE[illegible] ELIZA THORN[illegible] mediately despatch[illegible] for passage, having ha[illegible] n28

FOR HAVRE[illegible] CREOLE, cap[illegible] part of her cargo en[illegible] patch. For balance of [illegible] accommodations apply [illegible] n19

FOR HAVRE[illegible] STITUTION Cap[illegible] cargo engaged, [illegible] mediate despatch. For [illegible] ply on board near the [illegible] n22

FOR HAVRE[illegible] VER, Capt [illegible] above port, [illegible] freight of 50 bales [illegible] modations, apply [illegible] n17

FOR HAVRE[illegible] sailing and splen[illegible] George L. Rogers [illegible] spatch, having the gre[illegible] freight of 350 bales cott[illegible] some accommodations, ap[illegible] n16

FOR HAVRE[illegible] STATESMAN, ca[illegible] diate despatch, hav[illegible] engaged. For freight of [illegible] ing handsome accomma[illegible] n12 LEVI[illegible]

FOR[illegible] The A 1 fast sailin[illegible] Captain Barker, [illegible] will receive immed[illegible] 300 bales cotton, or passag[illegible] tions, apply to L. H. GA[illegible]

FOR HAVRE[illegible] ship SEA LION [illegible] receive freight [illegible] rior accommodations apply [illegible] site the Mint, or to [illegible] n1

FOR BORDEAU[illegible] capt T Cayol, will [illegible] the above port. Fo[illegible] passage apply to the cap[illegible] n1

FOR ST. VAL[illegible] The A 1 and fast [illegible] capt Ferrin, will m[illegible] passage, apply to [illegible] n17

THE Subscriber inform[illegible] this date, he will [illegible] very moderate prices a la[illegible] the season, until the 20th [illegible] sure will be sold by Messr[illegible]

French, Indian and Amer[illegible] mois, plain for furniture an[illegible] caline, cottonade large and[illegible] black and colored; printed[illegible] gros de naples, striped, bro[illegible] white and colored Poult, g[illegible] Italian lustring for dresses, [illegible] and cherry satin; foulards f[illegible] and pink velvet in pieces, p[illegible] ornaments; black and colo[illegible] Nos 1-8 to 16; black and[illegible] chain do for embroidering[illegible] gros de Naples cravats, [illegible] satin do; figured grain [illegible] black and white thread gl[illegible] children; white, black a[illegible] black and embroidered thre[illegible] white and black silk sto[illegible] sock; black silk caps, cha[illegible] and grey cotton stockings[illegible] rinos and flannel half hose[illegible] blue do for men and boys, [illegible] do, lustring large ground[illegible] do, glazed &c; black and [illegible] Helena, Hindoo and Cashm[illegible] imitation Cashmere do. [illegible] laine do, black, broached bl[illegible] plain, black and colored br[illegible] ed and printed linen cambr[illegible] dered mousseline, applicati[illegible] cambric do; broached and [illegible] buttons; polished bone do[illegible] black and colored tassels, [illegible] lish; black and fine sewing [illegible] mittens barege, flosselle do[illegible] do; bombazet, wadded ja[illegible] flannel jackets, cotton and [illegible] pantaloons; woolen caps [illegible] and buffalo combs, a fine ass[illegible] embroidered, silk and cotton[illegible] and stamped, at very low pr[illegible]

n4 102 Royal st[illegible]

IN STORE and for sale b[illegible]
200 cases assorted wine[illegible]
50 do Marseilles soa[illegible]
50 baskets oil;
50 imitation Madeira[illegible]
800,000 corks, long and [illegible]
1,000 boxes and half boxe[illegible]
300 baskets superfine a[illegible]
60 cases fruits in their [illegible]
35 do. pickled thon, [illegible]
n12 corner of [illegible]

H. DE GOER & RIFFLA[illegible] to No. 36 Chartres stre[illegible] prices for cash, a large assor[illegible] ed by ships Rubicon, Austerl[illegible] 3-4, 4-4 and 6-4 cottonade, ne[illegible] fine black cloth and cassime[illegible] cls; fine calicoes; blankets [illegible] plain and twilled flannels, [illegible] hose; do flosselle; cambric h[illegible] Madras, Bombay and other [illegible] 4-4 and 6-4; Bearn and Bretag[illegible] 21 cots; filet mits and gloves[illegible] blue and grey cotton hose, [illegible] to 10 inches; mousseline de[illegible] curtains, 5-4, 6-4 and 12-4 [illegible] and paletots; and a large qu[illegible] previously.

COFFEE—300 bags Havan[illegible] Java coffee, landing an[illegible] n10 RICE & HA[illegible]